

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

Consommation

Sou1975 - 3198 à 3200

1975 n° 2

●
avril juin

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Depuis le décès de Jacques Dumontier qui s'était dévoué à sa tâche, son Conseil d'Administration est présidé provisoirement par M. Philippe Huet, Inspecteur général des Finances, Expert du Conseil de l'O.C.D.E., Président du Conseil d'Administration du S.E.I.T.A., ancien Vice-président du C.R.E.D.O.C. Les travaux du C.R.E.D.O.C. sont orientés par un Conseil Scientifique nommé par le Conseil d'Administration.

Ils se classent en deux grands groupes :

1° Les études sectorielles : Analyse de la consommation globale par produit; appareil de distribution; consommations alimentaires hors du domicile; tourisme; culture; loisirs; logement; épargne et patrimoine; économie médicale; économie de l'éducation.

2° Les études de synthèses et les recherches méthodologiques : Modes de vie des familles nombreuses et politique familiale; budgets temps; modes de vie des personnes âgées; redistribution et consommation élargie; prospective des modes de vie; recherches méthodologiques d'analyse statistique.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut, en outre, exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics, privés ou internationaux. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président p. i. : Philippe HUET

Inspecteur Général des Finances, Expert du Conseil de l'O.C.D.E.
Président du Conseil d'Administration du S.E.I.T.A.

Vice-Président : R. MERCIER

Directeur Général de la Société d'Études pour le Développement Économique et Social.

Président du Conseil Scientifique : G. ROTTIER

Professeur associé à l'Université de Paris I.

Délégué du Président : Georges DELANGE

Directeur du C.E.P.R.E.M.A.P.
Chargé d'Études sur le C.R.E.D.O.C. et de sa Direction.

*Toute reproduction de textes ou graphiques
est autorisée sous réserve de l'indication de la source*

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

45, Boulevard de la Gare — PARIS 13^e

DUNOD

É D I T E U R

DIFFUSION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
CENTRALE DES REVUES
DUNOD - GAUTHIER - VILLARS
26, Boulevard de l'Hôpital, 75005 Paris
Tél. 808-72-90 — C.G.P. La Source 33.368.61.

ABONNEMENTS 1975 (et années antérieures):
4 numéros par an

FRANCE : 80 F - AUTRES PAYS : 95 F
Le numéro : 30 F

sommaire

Éditorial..... 3

ÉTUDES

PIERRE KENDE

Vers une évaluation de la consommation réelle des
ménages..... 7

LOUIS LÉVY-GARBOUA

La justice distributive de l'école..... 45

LUDOVIC LEBART

L'orientation du dépouillement de certaines enquêtes
par l'analyse des correspondances multiples.... 73

RÉSUMÉS-ABSTRACTS..... 97

Jacques DUMONTIER (1914-1975)

Dans les jours difficiles, sa présence attentive était pour tous un réconfort et une garantie. Sa mort, déchirement irréparable pour ses amis, fut pour le C.R.E.D.O.C. plus qu'une épreuve douloureuse, une perte capitale en un temps d'inquiétude. Car Jacques DUMONTIER était vraiment le C.R.E.D.O.C.. Il en avait conçu le projet sous l'égide de l'A.F.A.P., gestionnaire de crédits Marshall, et en fut le premier secrétaire général lors de la création de ce nouveau Centre de recherches économiques et sociales le 2 octobre 1953, avec l'accord du directeur général de l'I.N.S.E.E.. Il en guida les premiers pas, en recruta les premiers chercheurs, en orienta les premières enquêtes dans le champ fertile des budgets familiaux et de l'épargne des ménages. Et c'est naturellement, par une sorte de nécessité reconnue, qu'il fut appelé à en présider le Conseil d'administration au départ de Claude GRUSON en 1967, pour ne plus le quitter jusqu'à ce que la vie l'abandonne.

Doué pour l'étude scientifique et la recherche, mais aussi d'un tempérament généreux et soucieux du bien commun, Jacques DUMONTIER devait réaliser sa vocation profonde dans la recherche économique appliquée et dans l'enseignement. Mais il n'y parvint qu'après un détour par la carrière militaire, que les événements de la dernière guerre mondiale ont sans doute prolongé avant de l'interrompre. Au sortir de l'École polytechnique en 1935, il passa près de sept ans dans l'Arme du Génie, dont il était resté avec assiduité officier d'état-major de réserve, et c'est en 1942 qu'il entra comme administrateur dans ce qui devait être l'I.N.S.E.E., au service duquel il consacra l'essentiel de sa vie professionnelle, pour en devenir finalement, avec le grade d'inspecteur général, le directeur de la Statistique générale.

Science et conscience unies à un respect attentif et scrupuleux des faits, qui n'était chez lui que la manifestation naturelle d'une rare modestie, dessinaient en la personne de Jacques DUMONTIER le profil intellectuel et moral du statisticien idéal. Mais il avait en outre le rayonnement, fait d'ouverture aux autres, et au monde, de sollicitude et de don généreux, qui le poussaient à dire publiquement, à écrire, à enseigner, en même temps que ses qualités immédiatement reconnues faisaient accepter avec respect son enseignement, accueillir avec estime et attention sa parole ou ses écrits.

C'est ainsi que, désigné en 1951 comme membre du Conseil économique et social, il se vit rapidement confier par cette Assemblée la responsabilité,

partagée avec M. MALTERRE, du rapport périodique de conjoncture, dont la notoriété, au fil des ans croissante, en fit un événement attendu et largement commenté de la vie économique nationale.

C'est ainsi que dans le cadre de l'École nationale d'administration durant deux ans, mais pendant près de quinze ans à l'École nationale de statistiques et d'administration économique, et simultanément au Collège libre des Services sociaux et économiques et à l'Institut d'organisation économique et sociale, enfin, par un retour aux sources de sa formation, à l'École polytechnique elle-même, il distribua un enseignement économique approfondi, tiré directement de sa recherche, de son expérience concrète et de sa réflexion originale.

Ce travail créateur continu, qui exigeait un investissement intellectuel considérable, et, ajouté aux charges de la vie professionnelle, un effort parfois épuisant, devait aussi se concrétiser en une série d'ouvrages de synthèse, marquant chacun le progrès d'une pensée profondément originale: « Équilibre physique, équilibre biologique, équilibre économique » paru en 1949, et « Observation économique » en 1950, nous livrent ainsi les bases de départ d'une recherche, qui, à travers de multiples articles intermédiaires, devait finalement aboutir à la belle ordonnance pédagogique des ouvrages, qui en regroupent harmonieusement les résultats: « Les agents économiques », et « Les structures économiques », parus en 1970 et en 1971.

Cependant, cet itinéraire intellectuel d'un esprit toujours en mouvement, prêt à écouter tous les arguments, à s'incliner devant les faits avérés, à remettre en question les certitudes provisoires et les hypothèses explicatives, ne saurait rendre compte de la personnalité de notre Président. Chercheurs, administrateurs, amis du C.R.E.D.O.C., tout comme ses camarades et collaborateurs à l'I.N.S.E.E., savaient d'expérience que Jacques DUMONTIER était d'abord un homme simple et accueillant, d'une infinie patience, et qu'habitait constamment la crainte de heurter ou de blesser l'interlocuteur, le visiteur, le solliciteur. Il voulait convaincre dans la discussion, mais non imposer sa vision des faits ni son analyse des mécanismes, de même qu'il entendait résoudre les conflits inhérents à la vie de toute collectivité, fût-elle de chercheurs désintéressés, sans trancher brutalement, mais en amenant chacun à comprendre et accepter la divergence, et la tension féconde qui peut en résulter.

A cet engagement incessant, même un homme de l'Est au tempérament solide s'use année après année, et ceux qui le connaissaient bien voyaient Jacques DUMONTIER s'user dans les difficultés et les ennuis d'une gestion acrobatique, aux prises avec les incertitudes d'une conjoncture, qu'il connaissait trop bien, et dont il savait, malgré toutes les sympathies personnelles, être fatalement la victime de première ligne. Mais il réalisait sans faiblir des prodiges, car une foi profonde l'animait, qui jusqu'au bout l'a soutenu. Cette force tranquille transparaissait derrière la fatigue ou l'hésitation apparentes, et chacun à son exemple se reprenait à espérer. C'est ainsi que dans les pires conditions, les équipes du C.R.E.D.O.C. ont pu, sous cet égide,

poursuivre des travaux, dont la qualité reconnue n'a pas faibli. Hommage lui en soit rendu!

Mais cet hommage que nous devons à notre Président est d'abord celui de la réussite de son combat, et de la continuité de son œuvre. Après nous être respectueusement inclinés devant le chagrin immense de son épouse et de sa famille, nous garderons et honorerons la mémoire de Jacques DUMONTIER en serrant les rangs derrière lui, afin qu'avec l'aide active de tous ceux qui partout l'estimaient, vive et serve le C.R.E.D.O.C.

Ph. HUET

*Inspecteur général des Finances
Président p.i. du Conseil d'Administration
du C.R.E.D.O.C.*

VERS UNE ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION RÉELLE DES MÉNAGES

par

Pierre KENDE ⁽¹⁾

SOMMAIRE

1. Fondements du concept de « consommation réelle »	8
1.1. Des limites de la quantification du bien-être.....	8
1.2. Définition de la « consommation réelle ».....	10
1.2.1. Du sens économique au sens générique de la consommation.....	10
1.2.2. De l'indispensabilité d'une comptabilité en valeur	13
1.2.3. Vers une définition unitaire et opératoire de la « consommation réelle ».....	14
1.3. Limites du concept de « consommation réelle ».....	18
2. Application du concept de consommation réelle (CR)	20
2.1. De la dépense de consommation (CO) aux compo- santes de CR.....	20
2.2. Principes d'évaluation.....	23
2.2.1. La prise en compte des biens et services « marchands »	23
2.2.2. Appréhension de la valeur locative des espaces habités par les ménages.....	24
2.2.3. Appréhension de la valeur « comparable » des services collectifs divisibles.....	26
2.2.4. La comptabilité des productions domestiques....	28
2.2.5. L'évaluation de la consommation sur stocks et de l'usure.....	30
2.2.6. Le cas des biens « actifs ».....	32
2.3. L'usage des comptes CR.....	34
Annexe : Place du concept de CR dans la comptabilité nationale	36

(1) Maître de recherches au C.N.R.S.

1. LES FONDEMENTS DU CONCEPT DE « CONSOMMATION RÉELLE » (1)

En 1973, le C.N.R.S. avait lancé une « action thématique programmée » en vue d'élaborer des « mesures expérimentales » qui seraient susceptibles de quantifier les relations entre « consommation » et « bien-être », ou tout au moins de les qualifier avec un minimum de rigueur.

L'auteur a répondu à cet appel d'offre tout en se permettant d'en reformuler l'objet. Il est en effet parti de la conviction que le « bien-être » se prête mal à quelque mesure objective que ce soit, mais que sur le chemin qui mène de la consommation par tête au bien-être des individus, il y a une étape intermédiaire — appelons la provisoirement « niveau de vie » — dont on gagnerait à prendre les mesures dans une optique comptable.

Une fois admise cette limitation pragmatique de l'objet même de la recherche — et nous savons gré à la commission C.N.R.S. de l'avoir acceptée — notre projet a pu être défini comme une tentative d'étudier les relations qui peuvent exister entre « consommation » et « bien-être ». Le premier terme est employé ici au sens de la comptabilité nationale, et le second, au sens limité de « niveau de vie ».

Cette comptabilité est expérimentale. Une enquête pilote, dont il faut noter dès l'abord que les dimensions modestes sont restées à la mesure de nos ambitions théoriques, a été effectuée sur un échantillon de soixante ménages volontaires de la région parisienne au cours de l'année 1974. L'observation portait sur les variations de la consommation réelle totale qu'il peut y avoir d'un ménage à l'autre, à égalité des ressources dépensées.

Cet article décrit les hypothèses qui ont servi de base à l'établissement des questionnaires. Les résultats de l'enquête, en cours de dépouillement, seront publiés ultérieurement.

1.1. Des limites de la quantification du « bien-être »

Dans l'usage courant, BE et le concept de « satisfaction des besoins » sont presque équivalents, les deux désignant des états souhaitables sur lesquels il est d'autant plus facile d'être d'accord qu'ils manquent de définition précise. Il est entendu que ces deux concepts désignent des fins, tandis que CO représente un moyen d'y parvenir.

La science économique ne récuse pas cette vérité intuitive mais elle cherche à y introduire un peu de rigueur. C'est par référence au concept d'utilité que la théorie économique parvient à mettre en rapport CO avec BE, mais ce rapport se situe sur le plan des postulats. De l'axiomatique de la fonction d'utilité au BE éprouvé par les consommateurs, il n'y

(1) Dans le texte qui suit, certains concepts clés seront désignés par les combinaisons de lettres suivantes :

BE, bien-être. CO, consommation au sens habituel du terme. CR, consommation réelle. CRT, consommation réelle totale. NV, niveau de vie.

a pas de passage véritable. Nul n'a réussi à mesurer l'output final de la machine économique en termes de BE.

Plus récemment, des chercheurs français (Ph. d'Iribarne et ses collaborateurs du C.E.R.E.B.E.) ont tenté de jeter des ponts entre CO et BE en analysant les « fonctions » auxquelles les objets ou les services sont censés répondre. Le mot « fonction » est cette fois employé au sens des sociologues et évoque, en plus des satisfactions physiques, d'autres qui sont d'ordre moral (prestige, poésie, etc.). C'est sûrement une manière de nuancer la « fonction d'utilité » de l'économiste, mais entre les jugements sur l'utilité et les mesures du BE agrégé, le fossé reste entier.

La démarche qui sera suivie ici n'offre pas, elle non plus, de recette-miracle permettant d'opérer la jonction entre ces deux concepts. Elle consiste à proposer une approche plus réaliste à la fois de BE et de CO, mais surtout de CO. Il s'agit, en effet, de passer de la conception comptable de « dépense de consommation » à la notion de « consommation réelle » en adoptant des conventions permettant de mesurer cette dernière. Pour modeste que soit cette innovation, elle appréhende quelque chose d'intermédiaire entre BE et CO, plus près toutefois du premier concept que du second.

Pour préciser aussi bien l'apport de la recherche proposée que ses limites, nous énumérerons succinctement les aspects de BE que notre démarche ignorera inévitablement.

D'une façon simplifiée, on peut dire que le BE d'un groupe (ou individu) quelconque comporte deux aspects :

- un ensemble de conditions matérielles,
- un ensemble de facteurs relationnels situant le sujet à ses environnements multiples.

Le premier aspect relève de la recherche économique puisqu'il porte sur le volume et la distribution des ressources rares. Il comprend les conditions d'habitat et de travail, l'équipement des ménages, leur niveau de gain (actuel ou escompté), les services rendus par les ménages à eux-mêmes, enfin ceux qu'ils retirent des prestations collectives. Ce premier aspect correspond à ce que le sens commun associe normalement à NV, et ce sont précisément les éléments de cet ensemble que nous cherchons à comptabiliser au titre de la « consommation réelle ».

Le second aspect comporte des dimensions qui échappent à une « comptabilité » sociale en raison de leur caractère subjectif, donc *non comparable ni additif*. Tel est le cas de certaines données personnelles (santé, état nerveux, savoir-vivre, climat familial, réseaux d'amitiés, etc.). Même si l'entourage immédiat peut apprécier — ce qui n'est pas toujours le cas — si un tel « se porte bien » ou pas, il serait absurde de vouloir en tenir les « comptes » pour en tirer les éléments d'une échelle ordinaire. Et pourtant, lorsqu'on prononce le terme de BE, il est rempli de connotations qui vont précisément dans ce sens.

D'autres données immatérielles concernent les rapports que les individus ou les groupes entretiennent avec leur environnement naturel ou social. Certains de ces rapports font l'objet d'une évaluation continue de la part des acteurs sociaux, même en leur qualité d'agent économique. Ainsi, il y a des sites appréciés et d'autres, moins agréables, que l'on fuit ; il y a des métiers qui attirent les jeunes et ceux pour lesquels on doit offrir des primes pour compenser le manque d'attrait. Hélas, ni les loyers ni les salaires n'ont pour seul déterminant l'échelle des agréments et des désagréments directement éprouvés par les intéressés. Un loyer élevé n'implique pas nécessairement un logement agréable ; les désutilités du travail ne sont pas toujours compensées par un supplément de salaire.

Certes, sous l'angle du pouvoir d'achat il y a une liaison évidente entre les revenus et BE : elle est comprise dans le premier aspect de notre classification. On sait, d'autre part, que la valeur sociale de ce pouvoir d'achat est relative : elle dépend de la position que son titulaire occupe dans la hiérarchie sociale des revenus. Cette position se prête, sans aucun doute, à une évaluation conventionnelle (cardinale ou ordinale). Est-ce dire que BE est proportionnel aux moyens économiques de chacun ? Le bon sens nous suggère qu'il y a de nombreuses compensations. Là encore, les facteurs personnels ne sont pas absents du jeu, à commencer par la capacité de tout individu à tirer parti de ses moyens et de son environnement. Certains rapports sociaux se déroberont à toute évaluation conventionnelle sans pour autant être négligeables. Se sentir libre ou non, respecté ou non, sollicité ou non (avec tout un éventail de situations intermédiaires), se voir traité en fonction de ses mérites ou non, s'estimer correctement récompensé pour ses services ou, au contraire, exploité : voilà des « rapports à l'environnement » qui ne peuvent manquer d'affecter le BE de chacun. Le malheur est qu'il s'agit là d'appréciations subjectives autant que de situations objectives, au point que dans une même situation, deux êtres peuvent se juger respectivement satisfaits ou non. La notion de bien-être tend à se confondre ici avec celle de bonheur ou de justice...

Pour toutes ces raisons, il n'est pas déraisonnable de limiter la recherche des mesures expérimentales aux aspects de BE qui, par leur nature même, se prêtent à une évaluation socialisée. Tel est le cas des conditions matérielles formant le concept de NV et que nous évaluerons en terme de CR.

1.2. Définition de la « consommation réelle »

1.2.1. *Du sens économique au sens générique de la consommation*

Au sens économique, la consommation privée est une grandeur résiduelle qui est déterminée essentiellement par la valeur monétaire de la production finale, elle-même constituée par la somme des rémunérations. La consommation privée CO est ce qui reste dans les comptes après avoir

défalqué du produit total — quelle que soit sa définition ⁽¹⁾ — les montants attribués à l'investissement, à la consommation publique, à d'éventuels usages extérieurs, etc. Exception faite pour les produits agricoles « auto-consommés » et pour les loyers fictifs, seuls apparaissent dans les comptes des ménages les biens et services que la société consent à *rémunérer*. Ceux-ci y apparaissent d'ailleurs « d'office », dès lors qu'ils sont achetés par l'agent qui s'appelle « ménage » et qu'ils ne sont pas classés parmi les biens d'investissement (comme l'immobilier ou les valeurs mobilières). L'usage dont ils feront l'objet n'entre pas en ligne de compte (pourvu que cet usage ne soit pas « productif », autrement dit, créateur de revenu connu du fisc) : l'achat d'une cigarette qui sera fumée à l'instant suivant, est « consommation » au même titre que l'acquisition d'un chef d'œuvre éternel.

Cet amalgame, qui s'opère par référence à l'agent-acquéreur « ménage », tend donc à obscurcir *l'usage* dont le produit fera l'objet, autrement dit, le *sens vital* de la consommation. A première vue, ce dernier est loin d'être unitaire. En partant d'une typologie des actes de consommation ⁽²⁾, on peut distinguer au moins neuf acceptions du mot « consommer » :

1° Métabolisme ou consommation (à propos des produits, nutritifs ou non, que l'organisme est capable d'assimiler).

2° Utilisation destructive (à propos des biens périssables mais non assimilables quelle que soit leur fonction : instrumentale, décorative, protectrice, divertissante, etc.).

3° Acquisition privative de biens, périssables ou non, qu'ils soient destinés à servir selon les modalités déjà évoquées ou seulement à constituer des réserves.

4° Aménagement ou entretien à titre onéreux de tout ce qui contribue à composer un cadre de vie ; jouissance de ces lieux.

5° Recours à des services (domestiques, de divertissement, etc.) pour autant qu'ils représentent une dépense.

6° Réception de soins, de messages ou d'autres services assimilables par le corps ou l'esprit, qu'ils soient payés ou non (= 5 mais considéré sous l'angle de la jouissance).

7° Production des mêmes services à l'intérieur du ménage (pourvu qu'elle comporte un minimum de recours à des ressources payées à un tiers).

8° Participation à l'utilisation destructive des ressources collectives (routes, bâtiments, etc.).

(1) Ainsi, le produit comptable peut se limiter à la production des seuls biens « matériels », comme c'est le cas dans les pays marxistes.

(2) Cf. le chapitre V et tout particulièrement les pages 142-143 de mon ouvrage : *L'abondance est-elle possible?*, Gallimard, 1971.

9° Prélèvements de toutes sortes sur la nature (sans médiation économique).

Pour illustrer cette typologie à première vue redondante, s'inscrire dans une discothèque relève du sens n° 5, mais si on dit de quelqu'un qu' « il est grand consommateur de musique pop », on se réfère à l'acception n° 6 du terme ; la ménagère qui fait ses emplettes « consomme » au sens n° 3 (et peut-être n° 6), tandis que le client du café consomme au triple sens des n°s 1, 3 et 5, et le père de famille qui emmène ses enfants au bord de la mer, au sens des n°s 2, 7 et 8 (pourvu qu'il les conduise en voiture).

S'il est commun à tous ces actes de mettre le sujet en rapport psychophysique soit avec un ensemble d'objets, soit avec des manipulations (physiques ou d'idées) visant son corps et/ou son esprit, n'y a-t-il pas dans ces actes et dans ces flux une trop grande diversité de significations pour qu'on puisse leur attribuer une véritable unité conceptuelle? Les ramener au tronc commun de la « satisfaction des besoins » (1) n'est-il pas tautologique dès lors que « les besoins » ne se révèlent que par la consommation ? L'économiste, lui, croit s'être tiré d'affaire en instituant l'opposition classique entre production et consommation. En fait, pour que cette opposition ait un sens, il faut que les frontières de la production soient tracées avec suffisamment de netteté pour éviter d'englober toute action humaine. On observera d'ailleurs que pour attribuer un sens commun aux actes ci-dessus énumérés, il faut que le terme de « production » soit réservé aux seuls actes *rémunérés* : c'est uniquement à cette condition, en effet, que le bricoleur s'approvisionnant aux comptoirs de tel supermarché, ou le conducteur de la 2CV familiale en route vers la côte d'Azur, peuvent être présentés comme des « consommateurs ». Autrement dit, le caractère économique d'un *acte non rémunéré* se révèle provisoirement comme le seul dénominateur commun des pratiques qualifiées de « consommatives ». L'acteur de théâtre qui avale un vrai bifteck dans une mise en scène de style réaliste ne consomme pas, il travaille.

Et pourtant, le terme de consommation possède bien un sens générique qu'exprime d'ailleurs parfaitement le dictionnaire : « consommer » c'est « amener (une chose) à destruction en utilisant sa substance » (2). Si l'on met de côté la consommation productrice (d'un moteur, d'une bête, etc.), c'est-à-dire, si on se limite à la seule consommation humaine, les actes qui en relèvent prennent leur sens par référence *au cycle de la reproduction des forces vitales*. De la nutrition à la formation de l'homme en passant par la protection de la santé, tout acte productif (recherche et divertissement compris) vise à créer un bénéfice pour la reproduction des énergies vitales et des acquis sociaux. C'est bien à propos de ce bénéfice que l'éco-

(1) Ainsi, pour l'I.N.S.E.E. « La consommation finale d'un bien est la quantité de ce bien qui, par usure ou destruction, permet de satisfaire directement les besoins des agents économiques intérieurs sans concourir à l'accroissement de la production. »

(2) Petit dictionnaire *Robert*.

nomiste parle « d'utilité », le terme de « désutilité » étant réservé aux inconvénients de toutes sortes, de la dépense énergétique au sacrifice d'utilités, réelles ou potentielles, qu'implique la production. Il va sans dire (mais par prudence disons-le quand même) que les bénéfices recherchés par les acteurs sociaux ne se situent pas seulement dans l'ordre physiologique mais qu'ils comportent aussi des dimensions psychiques ou sociales (comme par exemple la sécurité, l'intégration au groupe de référence, l'auto-valorisation dans ses différentes formes) : seul, un naturalisme vieillot pourrait en faire abstraction. Mais dans un contexte qui est le nôtre, peu importe de savoir ce que sont les aspirations précises ou les « normes » de la consommation de tel ou tel groupe humain. Il suffit de constater que les bénéfices recherchés se trouvent déterminés par un environnement complexe (en fait, plus ou moins complexe, et plus ou moins instable selon les situations considérées) ⁽¹⁾.

Une fois admis que tout acte de consommation est une tentative de tirer un bénéfice « vital et social » des potentialités de l'environnement, il importe peu que ce bénéfice — cette utilité — procède d'un acte rémunéré ou non. D'autre part, si l'activité économique vise normalement à accroître — par la création d'un « surplus d'utilités » — les satisfactions et/ou les potentialités des agents (producteurs et bénéficiaires), certains cycles peuvent fort bien se solder par un « déficit vital », à savoir lorsque les efforts investis (les « désutilités ») dépassent les utilités retirées ⁽²⁾. Dans un sens, l'activité économique est une lutte pathétique — et souvent manquée — contre la remontée perpétuelle des désutilités dont certaines sont dues aux cycles naturels, et d'autres, créées ou amplifiées par nos propres activités. Cela dit, pour qu'une combinaison d'actes puisse être dite « productive », il faut qu'elle fasse apparaître un surplus d'utilité quelconque — aussi spécifique soit-il — dans le cycle de la reproduction. Autrement dit, une « production » qui ne débouche pas sur une consommation, ne serait-ce que symbolique (rituelle, ostentatoire, etc.) n'en est pas une.

1.2.2. De l'indispensabilité d'une comptabilité en valeur

S'il est clair que CR désigne un ensemble de biens et de services différent de CO, il n'est pas douteux que ce nouvel ensemble doive être dénombré en termes de « valeur » puisque physiquement il est aussi, sinon plus, hétérogène que CO. En effet, l'évaluation monétaire constitue le seul dénombrement additif des éléments de la réalité sociale : c'est bien en cela que réside sa grande supériorité sur les indicateurs physiques dont tout le monde sait qu'ils ne se prêtent pas à l'agrégation.

(1) Je profite de ce passage pour encore renvoyer le lecteur à mon ouvrage cité plus haut, cette fois à l'ensemble des chapitres IV et V.

(2) C'est tout le problème des « nuisances » ou, d'une façon plus impressionnante, d'une économie de famine où le rendement en calories reste en-deçà de la dépense.

Dans un système économique, plus on aspire à des choix rationnels, plus on a besoin d'instruments pour évaluer les productions conformément aux appréciations des intéressés. Inversement, plus les instruments d'évaluation sociale se perfectionnent — avec la généralisation du calcul monétaire —, plus les individus et les groupes tendent à rationaliser leur comportement de producteur-consommateur en fonction de considérations quantifiées, c'est-à-dire ramenées au dénominateur commun d'un moyen d'échange universel. Dans cette optique, on peut déceler un décalage dangereux entre, d'une part, la tendance générale à la quantification, et d'autre part, la manière étroite dont la consommation des particuliers continue à être évaluée à la fois dans la pratique individuelle et dans le compte des collectivités. Faute d'instrument de quantification adéquate, la comptabilité privée et sociale de la consommation tantôt ignore, tantôt falsifie les effets — externes ou internes — non monétisés qui interviennent dans le bilan *vécu* des consommateurs. D'où des conclusions fausses sur la répartition ou l'évolution de BE (même au sens limité de NV) et, chose plus grave, la sous-information chronique de certains choix dans la pratique des consommateurs individuels.

Le seul moyen de sortir de cette impasse des comptes sociaux est de pousser la quantification au-delà des frontières de l'économie monétaire — mais en rapport étroit avec l'évaluation monétaire — jusqu'à ce qu'elle rejoigne l'évaluation implicite aux actes de consommation, quitte à les guider un jour. On sait d'ailleurs que les évaluations de la « consommation élargie » ne poursuivent pas d'autre but. Les comptes sociaux qui seront ébauchés ici vont dans le même sens mais plus loin.

L'évaluation par le marché soulève les problèmes que l'on sait, mais on voit difficilement quelle autre méthode d'évaluation pourrait venir la supplanter. De toute manière, nul n'a encore proposé quelque chose de mieux ⁽¹⁾. Voilà pourquoi il nous a paru utile, voire inévitable, de tenter d'évaluer CR par référence aux prix du marché. Le raccordement s'effectuera, on s'en doute, par recours à des prix fictifs, déterminés par analogie.

1.2.3. *Vers une définition unitaire — et opératoire — de « la consommation réelle »*

A partir des matériaux conceptuels réunis dans les deux sections précédentes, on peut tenter de donner une nouvelle définition de la consommation. Résumons les points acquis :

(1) Qu'on arrête, par pitié, le bavardage sur le temps de travail « mesure de toute valeur ». Le temps de production « socialement nécessaire » n'est-il pas fonction de l'échelle de production, de l'innovation, etc., toutes liées à la demande sociale? Le rapport quantitatif entre « travail simple » et « travail complexe » n'est-il pas institué par une hiérarchie des salaires arbitrée par un jeu social complexe et dont l'apparente objectivité s'effondrerait le jour même où un planificateur-ordinateur serait appelé à la confirmer ou l'infirmer « scientifiquement » ?

1° Comme CO, CR se réfère à un *ensemble de ressources* dont les particuliers font un *usage individualisé* (nous préférons ce dernier terme à celui d'usage « privatif » en raison des consommations collectives). Seulement, contrairement à CO, CR ne s'arrête pas aux frontières apparentes de cet ensemble :

a) Récusant la distinction certes commode mais artificielle entre « produit du travail rémunéré » et « produit du travail domestique », le concept de CR se définit par rapport à un produit social élargi comprenant l'un et l'autre.

b) Comme dans les comptes de la « consommation publique divisible » (1), la CR est définie de façon à comprendre les biens et services que les ménages se voient attribuer individuellement par les collectivités (et, plus largement, par des *tiers* quels qu'ils soient).

2° Comme CO, CR est dénombrée en termes de valeur monétaire dont on suppose qu'elle mesure, d'une façon plus ou moins homogène, les « bénéfiques » retirés par les consommateurs des biens et services appropriés. En fait, conformément à la logique de l'échange monétaire, c'est non pas la satisfaction subjective qui est mesurée ici — elle est impossible à quantifier — mais la *dépense* que la société est *normalement prête à consentir* pour produire-acquérir le bien ou service en question.

Insistons sur ce deuxième point puisqu'il est capital pour notre méthode d'évaluation. La « dépense » (ou le « coût consenti », au sens large du terme) constitue sans conteste ce qu'il y a de commun entre le prix des biens achetés sur le marché et le coût budgétaire des services collectifs. Encore faut-il insister sur l'adjectif « normal ». Il accompagne le terme de dépense afin de marquer que *n'importe quelle dépense* (monétaire, énergétique, de temps, etc.) *ne produit pas de « valeur »*, socialement parlant. Plus précisément : dans la mesure où il s'agit de comparer la quantité de ressources que les différents ménages affectent à leur consommation, il est indispensable que chaque bien ou service qualitativement distinct soit compté à un *prix unique* (aussi proche du prix usuel que possible). C'est à cette condition seulement que notre numéraire conventionnel mesure des conditions objectivement comparables (2).

Ce principe nous permet notamment d'évaluer d'une façon cohérente l'auto-consommation des ménages. Mais il nous conduit également à corriger certains prix réels (en les rapprochant de la dépense « usuelle »).

(1) Cf. *Consommation*, n°s 3-1971, 2-1973, 4-1973.

(2) Il va de soi que cette « doctrine » nous impose des simplifications regrettables. C'est ainsi que, d'office, nous ignorerons toutes les différences psychologiques qu'il peut y avoir entre deux objets par ailleurs identiques (si elles débordent notre capacité d'inventaire). D'autres différences seront négligées sans regret : celles par exemple qui séparent deux exemplaires d'un même type d'objet, du seul fait que leurs usagers respectifs les ont acquis dans des circuits de vente différents et à des prix différents.

3° Ces deux points étant acquis, il est temps de préciser notre définition par rapport aux biens *stockés* ou consommés au *ralenti*. En effet, quand on propose de définir CR par référence aux ressources dont les ménages « font usage » pendant une période quelconque, on se trouve immédiatement confronté au problème du patrimoine physique, c'est-à-dire des biens durables (1) constituant le cadre de vie des ménages, ou auxquels ils ont accès d'une façon régulière (2). Dans le concept CO, c'est l'acquisition de ces biens qui est, sauf exception, assimilée à la consommation courante, pratique qui ne s'explique pas seulement par la commodité statistique mais que l'opposition conceptuelle des deux grands agents (entreprise, ménage) appelle quasi impérativement (3). Il en va différemment des comptes en CR qui ne sont pas subordonnés, quant à eux, aux équilibres des entrées et des sorties monétaires. Aussi peut-on se permettre de disjoindre, dans les comptes CR, *l'usage* des biens durables de *l'acte* qui consiste à les acquérir.

L'évaluation de la quantité utilisée peut, en l'occurrence, s'effectuer dans deux optiques : *l'usure physique* ou le *service rendu*. La première optique convient aux objets qui ne présentent pas un caractère d'outillage et qui se détruisent petit à petit par l'usage quotidien (par exemple, meubles, vêtements), la seconde aux biens d'équipement appelés à rendre un service domestique « productif » ou plus précisément à remplacer une dépense courante, que ce soit en monnaie, en temps ou en fatigue : l'usage de ces biens-outils est en effet justiciable d'un calcul économique (4). Dans la première optique, le prix d'achat est étalé dans le temps, dans la seconde, il nous intéresse comme terme de référence dans la mesure où il s'agit de juger certains choix d'économie domestique ; quant à la CR imputable à l'outillage, elle est calculée en fonction des services rendus, comme si ces derniers avaient été acquis « sur le marché » et payés à leur prix courant de location (formule qui, en effet, représente une alternative possible pour certaines consommations : automobile, téléviseur).

(1) Est « durable » un bien qui dure au-delà de la période de référence.

(2) Autrement dit, les biens visés ici ne recouvrent pas l'ensemble du patrimoine des ménages. Ce patrimoine se compose, en effet, de trois éléments :

— Capital financier, source de revenus (par exemple, valeurs mobilières, immeuble de rapport).

— Épargne thésaurisée, non productive ni disponible à la consommation (par exemple, or, objets d'art stockés).

— Patrimoine physique, disponible à la consommation (par exemple, résidence principale ou secondaire, biens d'équipement personnel).

De ces trois composantes, seule la dernière nous intéresse, les deux premières agissant en amont de la consommation. (La thésaurisation s'intègre dans une stratégie qui concerne les ressources futures du ménage).

(3) L'exception consentie au logement à usage propre n'est-elle pas source d'incohérence dans les comptes nationaux ?

(4) Sur ce point, notre position est proche de celle de A. WOLFELSPERGER qui analyse l'utilité des biens durables en fonction des « services » qu'ils procurent au ménage. Cf. *Les biens durables dans le patrimoine du consommateur*, P.U.F., 1970, p. 10-11 et 102-103.

Après ces quelques précisions, voici donc la définition complète de CR : *Considérée sous l'angle de l'action, « la consommation réelle » est l'usage destructif d'une fraction quelconque du produit final disponible, étant entendu que la CR d'une cellule de consommation (ménage, collectivité) se limite soit à la destruction des ressources (du produit final) qu'elle contrôle d'une façon privative, soit au prorata de sa participation à l'usage des biens et services collectifs. Quant à l'évaluation de la CR, elle se fait par référence au coût social de remplacement ou d'entretien des ressources consommées au cours d'une période quelconque (« coût social » étant ici opposé à « coût privé » pour marquer qu'il s'agit du prix usuel du bien ou du service en question).*

Dans cette définition, le terme de « produit final » marque notre attachement à l'économique : on ne consomme que ce qui est produit, encore que nos conventions cherchent à en élargir le domaine. Certes, le terme d'« usage destructif » évoque le sens générique de la consommation, mais il fait surtout allusion à la nécessité de remplacer ou d'entretenir l'un et l'autre ce qui implique un coût. Il s'ensuit que la contemplation de choses qui existent en dehors de toute intervention productive (par exemple, site naturel non aménagé) n'est pas considérée comme une activité de consommation à moins que l'accès en soit payant. A l'inverse, l'usage destructif est classé dans la consommation, même lorsqu'il ne procure aucun bénéfice évident. Le comptable de CR s'intéresse, en effet, non à la valeur subjective des ressources appropriées, mais seulement à leur *coût social* ; en cela, il partage les présupposés de la démarche économique qu'il cherche seulement à mieux respecter.

Il nous reste à préciser un dernier point : le rapport entre CR et NV. Selon les définitions adoptées ci-dessus, la consommation réelle totale — CRT — est la somme des ressources socialement valorisées ; cette somme peut être évaluée par tête, par ménage et ainsi de suite. En première approche, cette quantité de ressources pourrait être considérée comme un indicateur de NV : elle est sans doute un meilleur indicateur que CO. Seulement, avec CRT, on confond dans une même évaluation les biens et services que l'on acquiert en payant, ceux dont on a l'usage à titre gratuit (équipement personnel, biens collectifs), *et ceux pour la création desquels on dépense du temps et des efforts personnels* (production domestique). Le problème mérite réflexion : a-t-on le droit de considérer comme identiques deux CRT dont l'une est composée de prestations gratuites (d'où qu'elles viennent) et l'autre, des fruits d'un labeur quotidien ? Et dans le cas où, de part et d'autre, toutes les composantes de CRT seraient acquises sur le marché, ne faudrait-il pas distinguer l'individu dont les disponibilités monétaires proviennent d'une rente, et celui qui les gagne par son travail ? Le problème posé est essentiellement celui des *contreparties* de la CRT, étant entendu que celles-ci — à la différence des produits consommés — ne peuvent être cernées en termes monétaires : ce serait, en effet, perdre de vue la vraie dimension des coûts humains.

Pour arriver à un indicateur de niveau de vie, il faut « pondérer » la CRT par une grandeur représentative des coûts ci-dessus visés. *Le temps requis par les occupations professionnelles et domestiques* (par opposition au temps libre) en est une : nous la choisirons faute de mieux. Les simplifications de ce choix sont évidentes — l'homogénéité du paramètre « temps » est commode pour le calcul mais ne doit pas faire illusion — ; il nous semble néanmoins que, même avec ces réserves, la CRT pondérée représente, par rapport à la CRT brute, un progrès vers l'appréciation des conditions objectives du bien-être.

1.3. Limites du concept de « consommation réelle »

Afin d'éviter que notre démarche ne soit confondue avec d'autres innovations conceptuelles, explicitons-en les limites :

1° Cette comptabilité n'est pas une mesure des satisfactions, fictives ou « réelles », que les individus retirent de tel acte d'achat, de tel emploi du temps, ou de tel usage du complexe environnement — équipement — produits et services. Elle ne porte que sur les coûts, sociaux ou individuels, des ressources utilisées dont on suppose, peut-être à tort, qu'ils sont consentis ou répartis en fonction d'arbitrages plus ou moins conformes aux préférences des individus.

2° Elle ne permet pas d'estimer ce que bien des économistes appellent maintenant « bien-être net », i. e. la différence entre la consommation globale (CO + avantages en nature) et le coût monétaire et physique des consommations qui ne servent qu'à compenser une dégradation de l'environnement ou qui sont directement « induites » par celle-ci (frais d'encombrement, etc.).

Cette seconde limitation est due à des difficultés tant pratiques que théoriques. L'appréciation des consommations « induites » ou « compensatoires » suppose un outillage conceptuel et des observations de référence dont on ne dispose pas et qu'il serait d'ailleurs impossible de créer dans un cadre aussi limité que le nôtre. Le fait d'évacuer de CR les biens qui ne sont que des parades à des nuisances ou que les ménages se voient contraints d'acheter serait, certes, un pas important vers des évaluations plus réalistes du bien-être. Mais ici encore, les lumières qu'on attend de l'économiste posent problème : où se situe, en effet, la frontière entre les consommations « induites » et les consommations librement décidées ? En hiver, chacun se voit contraint d'absorber plus de calories qu'en été : faut-il retrancher ce surplus de nourriture au « bien-être net » ? Les réformateurs sociaux sont contents lorsqu'ils réussissent à faire allonger la scolarité obligatoire, mais non les élèves : faut-il donc mettre le budget additionnel de l'Éducation nationale en complément du BE distribué (optique éducateur), ou en déduction du BE net (optique élève) ? Partir en vacances apparaît à de nombreux habitants de la ville polluée comme

une nécessité : peut-on pour autant en rejeter les coûts parmi les dépenses purement conservatoires, non finales (à comparer avec les coûts d'un ravalement) (1) ?

En attendant que la pratique sociale apporte une réponse à ces interrogations, nous avons pensé qu'il valait mieux s'abstenir de diviser les consommations finales en fausses et en vraies, étant entendu que chaque agent réagit avec plus ou moins de bonheur aux défis de l'environnement.

Cela dit, une comptabilité des *destructions exogènes* est à la fois souhaitable et possible. Mais celles-ci affectent le patrimoine en place plus que le volume net des ressources nouvelles mises en œuvre. En se référant au paradoxe de Bertrand de Jouvenel, est-il vraiment absurde que les conséquences d'un accident de la route (frais d'hospitalisation, remplacement de la voiture) s'ajoutent positivement au PNB ? Non, si par ailleurs le bilan du patrimoine (des ménages ou des autres agents impliqués) fait apparaître la destruction survenue. On objectera que ce raisonnement ne peut s'appliquer qu'aux objets inertes, mais que la perte de santé ou d'intégrité du « capital humain » n'apparaîtra dans aucun compte économique. Ce n'est pas entièrement exact : à supposer que nos accidentés soient par ailleurs des travailleurs actifs, leur déficit de santé viendra sûrement diminuer le PNB. Il n'en reste pas moins vrai qu'en l'absence d'accident, les dépenses engagées par les intéressés ou par leurs assureurs auraient pu être affectées à des fins plus satisfaisantes.

On se trouve donc ramené au problème initial : celui qui consiste à déterminer la part des ressources qu'un particulier (ou une nation) sacrifie en pure perte. Reconnaissons que, sur ce point, le concept CR n'apporte aucune lumière nouvelle.

2. APPLICATION DU CONCEPT DE CONSOMMATION RÉELLE (CR)

2.1. De la dépense de consommation (CO) aux composantes de CR

Dans le langage des comptes nationaux, le terme de consommation finale des ménages désigne la masse des biens et services acquis par les particuliers à des fins autres que productives (à l'exception des biens

(1) L'argument pourrait être poussé plus loin. Dans un sens, toute consommation privée est « intermédiaire » puisqu'elle s'intègre dans un cycle complet où il s'agit tantôt de produire pour la collectivité, tantôt de reproduire les forces vitales. Une fois admis que la consommation, même au sens de CR, consiste dans la destruction privée des ressources, il serait démuné de sens de chercher à distinguer entre ce qui, dans cette destruction, fait « plaisir » au sujet et ce qui lui est « imposé » par la nécessité. Se nourrit-on par plaisir ou par nécessité ? En s'habillant, en faisant sa toilette, etc., fait-on preuve d'autonomie ou obéit-on à des conventions sociales ? La frontière entre le librement décidé et le subi est impossible à tracer.

immobiliers). CO_{tot} est donc une dépense qu'on peut calculer en partant des disponibilités monétaires brutes du ménage (DMB) qu'il conviendra bien entendu d'amputer de tous les emplois non consommatifs (NCO), charges financières et épargne comprises :

$$[1] \quad CO_{tot} = DMB - NCO.$$

A l'échelle du ménage, ce mode de calcul est habituel, encore que DMB ne soit jamais clairement perçue en raison des prélèvements d'office et des décalages dans le temps de certaines opérations. Au niveau national, le calcul de DMB serait déjà un peu plus insolite — c'est un total hétéroclite — mais ne présenterait aucune difficulté majeure.

« DMB » comprend en effet :

a) Les revenus avant impôt (du travail, de l'entreprise, de la propriété et des actifs financiers).

b) Tous les transferts en direction des ménages, qu'ils aient pour origine la puissance publique, d'autres agents redistributeurs (assurances, caisses de retraite, organismes de charité...) ou l'étranger. Les transferts ménage-ménage ont une place légitime dans des comptes privés mais s'annulent au niveau national.

c) Le solde des transactions portant sur le patrimoine ancien pour autant qu'elles s'effectuent entre un ménage et un *autre* agent économique (entreprise financière ou non, État, étranger).

d) Le solde des créances (—) et des dettes (+) contractées en cours d'année ⁽¹⁾ auquel s'ajoute (+) le montant des remboursements récupérés sur les créances des années antérieures ⁽²⁾.

« NCO » comprend :

a) L'ensemble des transferts obligatoires en direction des administrations (impôts directs, taxes locales, redevances, amendes, cotisations imposées par la loi, etc.).

b) La charge de la dette ancienne des ménages (intérêts et remboursements).

(1) Les créances comprennent bien entendu toute épargne placée y compris le solde bénéficiaire des comptes courants des ménages. A noter que le solde courant des créances et des dettes s'applique en fin de compte aux seules opérations des ménages avec les autres agents économiques puisque les prêts contractés *entre* ménages s'annulent au niveau de la DMB nationale.

(2) Si ce remboursement est le fait d'un autre ménage, le montant en question s'annule au niveau national.

c) Toute autre charge ou dépense qui n'est pas la contrepartie d'un service concomitant (par exemple, primes d'assurance, cotisations à un fonds de retraite, versements à un organisme de charité). A l'échelle individuelle, les dons en espèces et les pensions alimentaires seraient également à noter ; à l'échelle nationale, ils constituent cependant ce que nous avons appelé « transferts ménage-ménage » (qui s'annulent).

d) L'achat d'un service non assimilable à une « consommation » (par exemple, frais de justice, frais de notaire).

e) Les achats de biens destinés à être incorporés dans ce que les comptables nationaux considèrent comme une production du ménage (par exemple, graines potagères) et qui feraient double emploi avec la valeur imputée des autoconsommations.

f) Les montants dépensés pour l'achat d'un logement neuf, la construction ou l'amélioration d'une résidence personnelle ⁽¹⁾. Dans l'optique individuelle, l'achat d'un logement ancien et de toute propriété foncière serait noté ici-même. A l'échelle des comptes nationaux, là encore, les transactions entre ménages s'annulent puisqu'elles ne dégagent aucune ressource financière nouvelle pour la consommation ni n'en suppriment. (Il en va différemment si la propriété est vendue par une catégorie d'agent autre que les ménages : mais cette opération figure déjà en DMB c).

g) Enfin, il va de soi que la constitution d'actifs financiers et de réserves de toutes sortes (or, bijoux, œuvres d'art) tombe également dans NCO, de même que l'achat d'un fonds de commerce, d'un titre de propriété ou tout autre placement de rapport (par opposition à l'achat d'un bateau de plaisance à usage personnel). En fait, la plupart de ces placements sont déjà incorporés dans DMB d) dans le solde des créances et des dettes ⁽²⁾. On ne garde donc en g) que les achats de valeurs-refuge, l'épargne non placée et les transferts en direction de l'étranger.

Cette manière habituelle d'établir CO fait apparaître comme dépenses de consommation tous les achats de biens durables autres que le logement (tels que l'ameublement, l'électro-ménager s'il n'est pas incorporé dans le logement, et même l'outillage). Normalement, CO comprend aussi *certains* transferts en direction des administrations (par exemple, redevance ORTF) qui sont considérés — à tort — comme le prix d'un service rendu.

(1) Dès lors que « DMB » comprend le solde des créances et des dettes, il n'y a pas d'anomalie à ce que ce poste f) fasse apparaître la totalité de l'investissement engagé par le ménage.

(2) On pourrait certes constituer autrement DMB et NCO, à savoir en limitant DMB c) au produit des ventes de propriété ancienne et DMB d) aux seules dettes contractées, pour passer dès lors à NCO g) l'ensemble des créances et à NCO f) les dépenses effectuées au titre de l'achat d'une propriété ancienne (pourvu que le vendeur ne soit pas un ménage, si NCO est analysée à l'échelle nationale). Le solde [DMB-NCO], c'est-à-dire la valeur de CO, ne s'en trouverait pas modifié.

Les comptes CO se rapprochent de l'optique « CR » sur un seul point : ils imputent à la consommation des ménages la valeur estimée de deux productions non marchandes (logement auto-loué, produits alimentaires auto-consommés).

Plaçons-nous maintenant dans l'optique CR. Conformément aux définitions données dans la section précédente, CRT a cinq composantes dont deux seulement correspondent à ce que CO recouvre habituellement.

Composantes de CRT :

CR1 : Valeur locative des espaces d'habitation que les ménages ont à disposition.

CR2 : Prix d'achat normalisé ⁽¹⁾ des biens fongibles ⁽²⁾ et des services courants acquis par les ménages à titre onéreux.

CR3 : Valeur commerciale des prestations et avantages en nature cédés aux ménages par un tiers : entreprise, État, bienfaiteur privé, etc. Précisons que ce poste ne comprend que les biens fongibles ⁽³⁾.

CR4 : Valeur des services collectifs destinés à être utilisés par les particuliers en tant qu'alternative à un service privé ⁽⁴⁾ et distribués gratuitement, ou à un prix en faible rapport avec leur véritable valeur. Conformément à certains travaux connus, ces services — qu'il faut distinguer des *biens* classés en CR3 — sont nommés « services collectifs divisibles ».

CR5 : Valeur des services domestiques rendus par les ménages à eux-mêmes (y compris les services rendus par un ménage à un autre à titre d'assistance gratuite ou quasi gratuite) et des biens auto-consommés.

CR6 : Consommation sur stocks et services rendus par le patrimoine physique en possession ou à la disposition du ménage, évalués en termes d'usure. (Il va de soi que CR6 ne doit pas faire double emploi avec CR1 ni avec l'usage des équipements affectés à la *production domestique* CR5.)

Les problèmes techniques posés par l'évaluation de CR4, CR5 et CR6 seront traités dans le paragraphe 2.2. Mais, d'ores et déjà, ce survol des composantes de la consommation réelle nous permet de définir le rapport entre CO et CRT :

$$[2] \quad CRT = CO_{tot} + CR4, 5, 6 - [COd + COt + COp],$$

(1) La signification de ce terme sera précisée au paragraphe 2.2.1.

(2) i.e. dont la durée de vie est inférieure à la période considérée. Par définition, tous les autres biens sont donc « durables ».

(3) Au niveau individuel, même les dons et cadeaux privés, transmis de personne à personne, ou de famille en famille, seraient à retenir en CR3.

Au niveau global, ces dons sont forcément compris dans le poste CR2 des achats.

(4) Ce qui exclut bien entendu les services rendus par l'administration générale (justice, police, etc.).

où COd représente les montants affectés à l'achat des biens durables (= non fongibles, donc stockés ou immobilisés dans le cadre des espaces habités par le ménage), COt les « tickets modérateurs » des services publics (dont la valeur est comptée en CR4), COp enfin les achats des biens intermédiaires dont le service est incorporé dans CR5 (1). Au niveau individuel, CRT devrait également être corrigée du solde des cadeaux donnés et reçus, tandis que CR5 se limiterait aux services reçus, auto-produits ou non, à l'exclusion des services rendus à un *autre* ménage.

Les relations [1] et [2] nous permettent aussi de définir CRT en rapport avec DMB.

$$[3] \quad CRT = DMB - (NCO + COd, t, p) + CR4, 5, 6.$$

Cette formule nous rappelle que dans l'optique CR, bien des dépenses rejoignent la catégorie des dépenses « non consommatives » (NCO) alors que le domaine des consommations imputées s'élargit. En annexe, on précise ce que cette optique implique au niveau des comptes de production de la nation.

2.2. Principes d'évaluation

Conformément aux définitions données au paragraphe 1.2.3., on propose de mesurer CR par le *coût social de production* (de remplacement, d'entretien) *des ressources effectivement utilisées par les ménages* pendant le laps de temps considéré. Quand ce « coût » ne se révèle pas par un prix, il doit être déterminé soit par analogie aux prix usuellement pratiqués, soit en fonction des coûts budgétaires (biens publics), soit enfin en tenant compte des taux de rémunération (salaires, marges) habituellement pratiqués dans des productions analogues.

2.2.1. La prise en compte des biens et services « marchands » (CR2)

Dans le cas des biens vendus sur le marché, et en supposant un minimum de concurrence, ce « coût social » nous est indiqué par *les prix usuellement pratiqués*. En fait, ceux-ci s'imposent comme base d'évaluation même en cas de monopole (par exemple, tarifs de l'E.D.F.) ou de « rente de situation » (par exemple, loyers dans un quartier convoité) dans la mesure où ils indiquent le sacrifice monétaire que l'agent économique est obligé de consentir en échange du service recherché.

(1) Dans le cas de certains équipements, les frais de réparation peuvent être assimilés à COp.

Deux entorses aux « prix du marché » devraient néanmoins être envisagées :

a) S'il s'agit de comparer entre elles des situations individuelles, on a intérêt à normaliser les prix. Autrement dit, les biens et services consommés sont à comptabiliser non à leurs prix d'achat effectifs et variables cas par cas, mais à un *prix unique par type de bien* (aussi proche du prix usuel que possible). Cette normalisation est particulièrement indiquée à propos du prix de certains services (par exemple de réparation) où les disparités peuvent être considérables.

b) Si l'évaluation porte sur la CRT nationale, il est indispensable que le coût d'acquisition des biens et services soit compté au coût des facteurs. C'est le seul moyen d'éviter un double compte.

Indirectement, ces remarques concernent aussi CR6 dans la mesure où le coût d'amortissement (ou d'usure physique) n'est pas indépendant du prix d'acquisition ⁽¹⁾. Pour les biens visés en CR3 (prestations et avantages en nature) la valeur marchande se détermine évidemment par simple analogie, comme cela se pratique déjà dans les comptes habituels. Certes, la situation serait plus claire si tous les avantages dont bénéficient les salariés (et les entrepreneurs individuels !) étaient facturés par l'entreprise pour être portés ne serait-ce que pour mémoire sur la fiche de paye... En attendant cette « vérité des prestations », contentons-nous de l'énoncé du principe.

Par opposition aux biens et services achetés dans le commerce, l'évaluation des consommations imputées (CR1, CR4, CR5 et CR6) soulève de nombreuses difficultés de principe et d'application.

2.2.2. *Appréhension de la valeur locative des espaces habités par les ménages (CR1).*

Notre base ne peut être ni le loyer effectif (pour des raisons connues) ni l'amortissement du prix d'achat, étant donné les distorsions dans les prix de l'immobilier liées entre autres au régime de la construction, à la date d'acquisition, et à la multiplicité des régimes des prêts. Pour donner une certaine homogénéité à nos évaluations, nous nous fixons comme base de référence le loyer entièrement « libre » (non bloqué, non subventionné, ne bénéficiant d'aucun avantage fiscal ou autre) qui est fonction, premièrement du site (prix du terrain), et deuxièmement, de certaines qualités intrinsèques du logement (surface, confort, qualité des matériaux, etc.). L'échelle des loyers libres est une donnée observable. Elle ne s'applique cependant pas à tous les cas : certains types de logement ont un régime particulier.

Dès lors, la démarche à suivre consiste à déterminer un barème théorique — tiré de la variation observée de l'échelle des loyers libres — qui correspond à un certain nombre de qualités objectives (de confort, etc)

(1) Cf. le paragraphe 2.2.5.

formalisées et hiérarchisées. Ce barème peut se traduire par un indice synthétique dont les valeurs varient autour de 1,0 dans des limites raisonnables (par exemple de 0,4 à 2,5) et que l'on utilisera pour *moduler* le loyer imputé. Ce dernier est également fonction de la localisation du logement et de sa surface habitable. La détermination de la « valeur locative objective » (VLO) fait intervenir toutes ces variables selon la formule suivante :

$$\text{VLO} = S \times \lambda p \times Iq,$$

où S représente la surface réelle ou corrigée de l'espace habitable en mètres carrés, p le prix actualisé du mètre carré en francs (plus précisément le prix moyen à l'achat dans un lieu donné : commune, arrondissement, rue, quartier), λ le taux du loyer par rapport au prix d'achat ⁽¹⁾, enfin Iq l'indice synthétique de qualité. Certes, les prix pratiqués dans les transactions effectives (qui permettent de déterminer la valeur de p) ne sont pas indépendants de la qualité des logements vendus dans un lieu donné : aussi l'échantillon observé doit-il être suffisamment varié pour éviter un double compte de la qualité ; si cette condition ne peut être satisfaite, Iq doit être corrigé en conséquence.

Il est à noter qu'en 1970 l'administration fiscale française ⁽²⁾ a procédé, commune par commune, à une nouvelle évaluation de la valeur cadastrale — locative — du parc de logements afin d'asseoir les contributions mobilières des foyers sur des bases à la fois réalistes et homogènes. Bien que cette évaluation ait été faite sur des bases différentes de la formule ci-dessus proposée, elle a donné des résultats qui sont comparables à VLO ⁽³⁾.

VLO ne doit pas être confondue avec les loyers effectivement payés par les locataires, un poste que la logique des comptes CR *relègue parmi les dépenses financières des ménages* ⁽⁴⁾. Une seule exception : les montants dépensés dans des hôtels et pensions de famille qui représentent le prix d'un service courant et font partie de CR2.

Le passage de VLO à CR1 ne pose pas de problème. Au niveau d'un ménage, CR1 est égale à la somme des VLO de chacun des espaces habitables qui sont à la disposition personnelle de ses membres (résidences principale et secondaire). Au niveau de la nation, CR1 est égale à la somme

(1) On peut estimer qu'à présent ce taux se situe entre 5 et 8 % du prix actualisé. (Il s'agit du loyer annuel sans charges.)

(2) La Direction générale des Impôts (DGI).

(3) L'enquête dont nous parlerons plus longuement au paragraphe 2.3 a donné lieu à des évaluations selon les deux méthodes.

(4) cf. au paragraphe 1.2. le catalogue des postes « NCO ». Quant à savoir si les loyers effectifs doivent être assimilés aux charges financières du type NCO *b*) ou *c*), ou plutôt à une consommation intermédiaire du type NCO *e*): ce problème sera examiné dans l'annexe.

des VLO de l'ensemble des espaces habitables des ménages ordinaires ⁽¹⁾, que ces espaces soient directement utilisés par leurs propriétaires, ou loués à un tiers à un prix quelconque (qui peut être nul).

2.2.3. Appréhension de la « valeur comparable » des services collectifs divisibles (CR4)

Il a été précisé au paragraphe 1.2, que la valeur des services collectifs sera ramenée à leur *coût budgétaire réel*, dont on suppose, à tort où à raison, qu'il représente le coût de production socialement nécessaire ⁽²⁾. Cette démarche ne soulève pas de difficultés à l'échelle nationale, en particulier si les biens et services marchands ou assimilés sont évalués au coût des facteurs. Elle n'est pas sans problème au niveau du ménage individuel : il faut en effet déterminer la part qui échoie à ce dernier dans les différentes consommations collectives. Certaines de ces participations (par exemple scolarisation obligatoire) ne s'accompagnent d'aucune contre-partie monétaire. Et même lorsque le service est délivré contre un ticket modérateur (par exemple, prix d'entrée du musée, de la piscine municipale, redevance radio-télévision), celui-ci ne saurait être confondu avec le coût budgétaire réel, même à l'échelle globale. Le serait-il que le degré de participation du ménage individuel resterait à déterminer.

Pour une enquête au niveau individuel, il n'y a qu'une seule observation valable : la quantité « physique » des services collectifs effectivement utilisée par les différents membres du ménage. Sauf exception, cette quantité est donnée soit par le *temps* individuel de participation, soit par le *nombre des occasions* de participation ⁽³⁾, la valeur du service reçu (VSR) étant alors une fraction déterminée du coût budgétaire total (CB) :

$$\text{VSR} = q_i \frac{\text{CB}}{\sum q_i}$$

Il va de soi que les temps de participation (ou leurs équivalents) doivent être recensés séparément pour chaque type de service, pour autant que le coût budgétaire de la production du service est connu séparément. Ainsi, dans l'enseignement public, la participation devrait être appréhendée comme

(1) Seuls les lieux d'habitation des ménages ordinaires se prêtent à une évaluation du type VLO. A propos des maisons de retraite, des couvents ou des orphelinats, ce genre d'évaluation serait évidemment démuné de sens.

(2) Sur le mode de calcul de ce coût, cf. l'annexe.

(3) Par convention, on peut décider que, pour les services d'éducation, le temps de participation de chaque élève est unitaire, c'est-à-dire qu'il recouvre l'année scolaire tout entière. Dans le cas des spectacles subventionnés, le service est délivré par quantité unitaire indivisible: la séance. En revanche, pour la télévision, la quantité d'utilisation est mesurée par les heures d'écoute; pour la médecine préventive (scolaire, du travail), par le nombre des examens subis, etc.

si chaque filière d'étude et chaque niveau scolaire constituaient un service distinct.

Quand l'information est recueillie par voie d'enquête, le questionnaire doit au minimum porter sur les types de participation (en fonction d'un catalogue des services S1, S2, S3, etc.) ainsi que sur les modalités et les fréquences correspondantes, ces dernières permettant d'estimer les quantités q_i (S1, S2, etc.). Normalement, la fréquentation globale — nombre des utilisateurs par manifestation, ou pendant une saison, ou pour l'ensemble d'un exercice budgétaire — est connue des offices chargés de la gestion du service. Mais la fréquentation nationale ou locale n'est pas toujours imputable dans sa totalité à la population territoriale, encore moins à celle — plus limitée — des ménages ordinaires ⁽¹⁾.

En définitive, la CR4 d'un ménage sera donnée par la somme des VSR recensées auprès de ses membres. Une fois de plus, la logique du procédé adopté demande que toute dépense monétaire affectée par le ménage aux services publics — tickets modérateurs, etc. — soit classée parmi les charges financières du type NCO ⁽²⁾. Certes, pour les raisons évoquées plus haut, les CR4 imputables aux ménages ne font jamais un total équivalent à celui des dépenses budgétaires correspondantes. Cela étant, si on réussit à mieux définir des clés de participation aux services publics théoriquement divisibles, les deux totaux se rapprochent ⁽³⁾.

Mais CR4, qui est évaluée hors taxes, peut-elle être agrégée avec des grandeurs comme CR2 ou CR3 qui, elles, sont bien établies aux prix du marché ? Nous avons déjà indiqué qu'au niveau des comptes nationaux, un autre calcul de CR2 et 3 s'imposerait. Au niveau d'une enquête microscopique, l'hétérogénéité des évaluations peut être supprimée de façon inverse : pour rendre les VSR comparables aux prix du marché, il suffit en effet de les majorer d'une taxe fictive dont le taux est le même que celui de la T.V.A. normale ou moyenne. Cette démarche est certes insolite, mais elle a l'avantage de la simplicité (« détaxer » poste par poste le budget de chaque ménage enquêté demanderait un travail excessif).

(1) Le cas des visiteurs étrangers d'un musée peut illustrer le problème de la territorialité. Celui-ci peut se compliquer par le fait que certains services sont souvent délivrés à des collectivités indivisibles (population assistée) ou quasiment indivisibles (classes d'élèves). Enfin, des services collectifs comme la voirie urbaine, l'enlèvement des ordures, la construction et l'entretien des ponts et chaussées, etc., ont comme utilisateurs à la fois les ménages, les collectivités et, pour une part non négligeable, les entreprises.

(2) Dans l'annexe, on tentera de montrer que ces contributions para-fiscales, tout comme les impôts au sens strict, peuvent être assimilées à une « consommation intermédiaire » du ménage.

(3) Notons en passant que certaines clés de participation peuvent être déterminées indirectement. Ainsi, pour les véhicules de tourisme, l'utilisation de la chaussée est en gros proportionnelle à la consommation de carburant (si l'on admet que cette dernière est fonction à la fois du poids du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus). Il reste à déterminer le coût budgétaire précis de cette consommation, qui ne se limite pas seulement à des dépenses d'entretien, ainsi que la fraction de ce CB qu'il convient d'attribuer à des utilisateurs autres que les véhicules de tourisme des ménages français...

Puisque nous sommes au niveau des principes, il n'est pas nécessaire de dresser le catalogue exhaustif des consommations collectives divisibles faisant partie de CR4. Pour plus de clarté, précisons cependant qu'avec le mode de remboursement actuel de la Sécurité sociale, la consommation des services de santé est appréhendée davantage au niveau des dépenses du type CR2 que dans le cadre des postes CR4. Il en irait différemment pour une enquête de CR qui se ferait dans des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne fédérale, où la consommation médicale est financée pour l'essentiel dans le régime du tiers payant.

2.2.4. La comptabilité des productions domestiques (CR5)

Ce paragraphe recouvre un domaine d'activité dont les grands économistes même néoclassiques (A. Marshal, A. C. Pigou) n'ont jamais nié l'importance mais que, pour des raisons pratiques, les comptes nationaux ont toujours négligé.

Il existe trois méthodes pour déterminer d'une façon « comparable » la valeur des productions qui ne font l'objet ni d'échange ni de dépenses budgétaires :

1° Par analogie : en adoptant le prix prédominant ou moyen d'un service marchand comparable (par exemple, travaux de blanchisserie).

2° En évaluant le coût *réel* ou *usuel* des facteurs de production mis à contribution (par exemple pour la préparation des mets : le prix réel des denrées et des combustibles *plus* l'amortissement des machines et des ustensiles utilisés, *plus* le salaire fictif de la ménagère, déterminé ici par analogie avec la rémunération d'un chef cuisinier ou d'une employée de maison).

3° En se référant au *coût d'opportunité* des membres du ménage compte tenu de leur statut professionnel (en cherchant à préciser ce qu'ils auraient gagné pendant le temps consacré aux travaux domestiques, s'ils l'avaient passé à leur travail professionnel).

On peut adopter la première méthode lorsqu'il y a comparabilité entre un service domestique et un service marchand. Elle paraît choquante dans le cas du ménage ordinaire, mais il suffit de méditer le cas d'un célibataire logé, nourri et blanchi pour se rendre compte que l'évaluation à laquelle on tend ici n'a rien de fantasmagorique. Cette méthode a ceci d'incommode qu'elle impose des calculs délicats : tout ce qui dans le mode d'évaluation n° 2 apparaît comme consommation productive ou comme amortissement doit en effet être retranché de la consommation finale des ménages (par exemple, dans le cas de la lessive : le prix du savon, de l'électricité, de l'eau chaude, etc).

La troisième méthode n'est différente de la deuxième que sur le mode d'évaluation de la rémunération fictive. Elle peut se justifier dans certains

cas exceptionnels mais, généralisée, elle conduirait à des évaluations absurdes qui, de plus, seraient en contradiction avec la « doctrine » de CR. En effet, dans l'optique du volume réel des ressources créées — qui est la nôtre — la performance du cuisinier du dimanche ne peut être chiffrée qu'en comparaison de celle d'un cuisinier professionnel ; elle n'a rien à voir avec la rémunération ordinaire de notre amateur (en fait, pourquoi le plat cuisiné par un ingénieur serait-il plus précieux que celui mijoté par un O.S. ?). On nous objectera que, passant son dimanche matin dans l'usine, l'ingénieur *aurait* créé plus de valeur ajoutée que l'O.S. Soit, mais contrairement à l'activité effectivement déployée dans la cuisine — la seule qui nous intéresse — cette V.A. industrielle de référence est totalement fictive. Elle ne mesure pas l'accroissement invisible mais réel des ressources domestiques.

Ce qui nous conduit à préférer la méthode n° 2 aux deux autres. Par rapport à la méthode n° 1, elle a en effet l'avantage de se limiter à l'évaluation de la seule *valeur ajoutée* du travail domestique, cette V.A. restant additive à la « consommation intermédiaire » (des matériaux, combustibles, denrées, etc. utilisés) et à la V.A. tirée de l'usage des équipements (cf. § 2.2.5.)

Si q_i est la quantité de travail — utile — incorporée dans la i ème activité domestique par l'un des membres du ménage, et p_i le taux de rémunération normale de cette même activité, CR5 se calcule selon la formule suivante :

$$CR_5 = \sum p_i q_i.$$

Cette majoration de CRT par une valeur ajoutée domestique ne se heurte, à vrai dire, à aucune difficulté de principe. Certes, jusqu'à nouvel ordre, les mères de famille ne sont pas payées pour les services qu'elles rendent : mais il suffirait que chacune s'engage au service de son voisin pour que leur V.A. se traduise par une rémunération monétaire (1). Une enquête directe auprès des ménages peut même fournir une base d'évaluation si l'emploi du temps de chaque membre du ménage est convenablement analysé. Un seul problème de principe important reste à résoudre : où se situe la frontière entre les activités domestiques « économiquement utiles » — classées dans la catégorie de la *production* domestique — et les activités dites de loisir ? Le bon goût nous interdit de proposer ici des paradoxes : chacun de nos lecteurs est capable d'imaginer des cas-limites en poussant le concept de « production » jusqu'à l'absurde. Mais il ne s'agit pas de jongler avec ce mot — à la manière althusérienne — ni de s'interroger gravement sur l'étroitesse de la vision marchande.

Pour tracer une frontière, il faut revenir aux fondements de la démarche économique. Font partie du champ de l'économiquement utile toute res-

(1) Il va de soi que cette masse monétaire, fictive ou non, ne peut créer aucune demande supplémentaire pour des biens et services autres que les services ménagers puisqu'elle est affectée intégralement à ces derniers.

source et tout service qui, le cas échéant, peuvent donner lieu à un dédommagement (que ce soit en espèces ou sous forme de troc). C'est en ce sens que des activités domestiques comme la préparation des mets ou la réparation d'un fer à repasser peuvent être regardées comme productives. Elles sont appréciées et le cas échéant rémunérées ⁽¹⁾. Tel n'est pas le cas de ce qui relève du don de la personnalité (aimer son prochain, divertir ses convives...) quoique ce soient là des actes indispensables à la vie, appréciés et pourtant — tout est là — *inappréciables*. Un service est « économique » lorsqu'il peut être rendu par quiconque, ou en d'autres termes, lorsqu'il présente le caractère de l'*interchangeabilité* (le contraire de l'unique). D'où la nécessité et la possibilité de comparer l'effort, l'ingéniosité ou l'assiduité requis à sa production par un dédommagement non moins « impersonnel ».

Un dernier point reste à préciser. Tout ce qui s'accompagne d'un désagrément ou d'une perte de temps n'est pas pour autant un acte de « production. » C'est ainsi qu'on s'abstiendra d'imputer une valeur ajoutée (domestique ou non) à l'acte qui consiste à se rendre à son lieu de travail ou encore au temps que les individus affectent à leurs études. Nous avons conscience d'être sur ce dernier point en retrait par rapport à l'intéressante doctrine des économistes de l'éducation. Notre recherche est axée sur la consommation, non sur les élargissements possibles de la notion d'investissement. (En tout état de cause, la V.A. « produite » au cours des études serait immédiatement « réinvestie » dans le capital humain, non passée à la consommation.) Quant au transport, il est clair qu'il ne constitue un service que dans le cas où on transporte *quelqu'un d'autre*. En revanche, l'auto-transport ne peut être troqué contre quelque autre service que ce soit ; le considérer comme une valeur ajoutée à la CRT du ménage serait majorer cette dernière d'une façon totalement fictive ⁽²⁾.

2.2.5. L'évaluation de la consommation sur stocks et de l'usure (CR6)

L'évaluation de la consommation sur stocks ne se recommande qu'au niveau d'une enquête directe auprès des ménages. A ce niveau, il est en effet intéressant d'observer et de chiffrer les *décalages dans le temps* entre l'acquisition et la destruction des biens fongibles (ou même semi-durables comme les vêtements). A l'échelle des comptes nationaux, la consommation appa-

(1) Une liste non limitative des productions domestiques est proposée dans l'annexe, page 41.

(2) Précisons que cette remarque ne s'applique *stricto sensu* qu'au déplacement à pied. En effet, à partir du moment où l'individu, pour se rendre quelque part, utilise un véhicule de transport, il paye des biens (ou bénéficie d'une facilité subventionnée) que nous entendons inclure dans CRT, soit au titre des dépenses courantes (CR2), soit à propos de CR3 ou CR4, soit enfin parmi les postes d'usure (CR6). En quel sens s'agit-il ici de consommation finale et non de dépense intermédiaire? En ce sens que les individus sont supposés payer le prix d'un confort ou d'un gain de temps par rapport à la situation de référence (la marche à pied). En tout état de cause, ils consomment des ressources onéreuses (pneu, carburant, électricité, etc.).

rente — où la variation des stocks est assimilée à la consommation *stricto sensu* — reste un indicateur opérationnel, utile et parfaitement respectable. Ce que les enquêtes CR peuvent tout de même apporter à la comptabilité nationale, c'est une connaissance améliorée du patrimoine physique des ménages.

Sur le plan technique, l'évaluation des stocks affectés à l'utilisation destructive ne pose aucun problème : elle doit s'effectuer à des prix actualisés, exactement comme dans le cas des stocks industriels ou commerciaux. Il va de soi que cette remarque ne concerne que les biens fongibles, non ceux qui se déprécient par l'usage et même par le stockage, ce qui est notamment le cas des articles de quincaillerie, des vêtements, du linge de maison, etc. biens de série ou semi-durables. Ces derniers doivent être traités comme des biens durables.

Nous voici donc devant le problème de l'usure. Elle représente pour nous l'indicateur principal de CR6, d'abord pour tous les biens « *passifs* » (c'est-à-dire des objets qui se prêtent à l'usage sans apporter une valeur ajoutée spécifique), et, dans certains cas, pour les biens « *actifs* » (c'est-à-dire les machines contribuant à un service domestique) (1).

En première approximation, l'évaluation de l'usure ou de la dépréciation fait intervenir deux grandeurs : la valeur initiale (V_0) et la durée de vie (t).

En supposant que l'usure soit une fonction linéaire du temps, la dépréciation annuelle (d) d'un bien passif est égale à

$$d = \frac{V_0}{t}.$$

Cette formule simple n'interdit pas l'actualisation de V_0 ; celle-ci peut s'opérer par exemple par référence à l'indice des prix du type de bien en question.

En fait, dans la plupart des cas, la dépréciation n'est pas linéaire même sur le plan purement physique, et à plus forte raison, si on fait intervenir l'obsolescence. D'autre part, la détermination de la durée de vie des objets pose des problèmes délicats. Enfin, quand les ménages n'achètent pas leurs équipements comptant, il faut tenir compte de la charge de la dette correspondante. Par extension, on peut estimer que la détermination de CR6 serait plus complète si d était majoré par un coefficient d'immobilisation.

Ce qui nous amène à remplacer la formule précédente par celle-ci :

$$d' = \alpha V' + i(1 - \alpha) V',$$

où V' représente la valeur vénale normalisée de l'objet à la fin de l'année précédente, α un taux de dépréciation qui serait constant pour un bien donné

(1) Sur les biens actifs, voir toutefois le paragraphe 2.2.6.

quelle que soit sa date d'acquisition, i enfin le taux d'intérêt auquel est rémunérée l'épargne privée. L'avantage de cette formule est d'introduire dans nos comptes une dépréciation dégressive et de se baser sur des valeurs actualisées qui tiennent compte de la dépréciation des années antérieures (1). Ce faisant, on rapproche l'évaluation de CR6 de celle de la production courante.

Mais le principal intérêt de cette formule est de scinder en deux la valeur du capital physique utilisé : la partie usée (αV) étant comptabilisée à son prix coûtant, la partie non utilisée $(1-\alpha) V$ traitée comme une immobilisation financière. Si pour un bien indivisible — un lit par exemple — ce traitement a quelque chose de paradoxal, il suffit de penser aux objets de série (par exemple lingerie) pour comprendre que seule la partie employée est indispensable et que le reste constitue un investissement anticipé.

On pourrait d'ailleurs définir i non comme le taux de rémunération de l'épargne privée, mais comme le taux d'intérêt tout court. A ce moment là, d' se rapprocherait du prix de location de certains biens d'équipement (TV, automobile). Le cas est trop rare pour être pris comme référence principale, il n'en est pas moins possible de l'évoquer. L'optique qu'il suggère consiste à comparer le ménage à une unité de production qui détient tout son capital physique sous le régime du « leasing ».

Enfin, en ce qui concerne les frais de réparation que l'usage des biens durables peut entraîner, la meilleure solution est de les compter séparément dans le cadre de CR2 (achat courant de biens et services). Sans doute, dans certains cas peut-on les incorporer dans le prix total du bien, ce qui permet alors d'en tenir compte à propos de l'usure. La comptabilité rudimentaire des ménages ne se prête toutefois à ce type d'évaluation qu'à titre exceptionnel.

2.2.6. *Le cas des biens « actifs »*

Les biens « actifs » constituent un cas particulier dans la catégorie des biens durables CR6. A la différence des objets « passifs » (bâtiments, ameublement) qui ne sont là que pour constituer un cadre de vie, les « biens actifs » sont des outils qui accroissent l'efficacité du travail domestique (par exemple, machine à laver, balai mécanique). Les équipements culturels et de loisir (par exemple, instruments de musique) constituent un cas intermédiaire puisque leur usage implique une certaine activité de participation, de jeu, de créativité. On se rappelle cependant que, d'une façon générale, les activités de loisir n'ont pas été retenues dans le concept de production (cf § 2.2.4). De même, l'outillage de ces activités sera classé parmi les « biens passifs » pour être évalué selon le principe de l'usure discuté précédemment.

(1) La normalisation des prix se fait comme pour les biens CR2.

En ce qui concerne les « biens actifs », à première vue, rien n'interdit de les traiter de la même façon. Prenons l'exemple du réfrigérateur ou du congélateur. En principe, la possession de ces équipements permet au ménage de rationaliser ses achats, de faire des « économies d'échelle ». Mais cet effet est pratiquement indémontrable. Dans ces conditions, le compte d'usage est malgré tout la seule manière de marquer dans les évaluations de CR la part du réfrigérateur. L'argumentation serait la même à propos des outils comme le balai mécanique ou l'aspirateur qu'on peut certes créditer d'une plus-value d'hygiène sans qu'il soit possible d'attribuer à cette dernière une valeur précise. Les services rendus par le réfrigérateur ou par l'aspirateur sont des exemples-types d'un bien-être supplémentaire qu'il est impossible de chiffrer, même sur le plan limité de l'économie domestique. On est, une fois de plus, réduit à l'hypothèse que le coût consenti par le ménage mesure en quelque sorte l'apport de bien-être imputable à l'objet.

Seuls échappent à ce traitement — quelque peu décevant — les équipements qui sont à l'origine d'une *économie mesurable*. Tel est notamment le cas des machines qui accroissent le rendement des travaux domestiques en réduisant le temps nécessaire à leur exécution (machine à laver, à faire la vaisselle, etc.). A leur propos, il est en effet permis de partir de l'idée que le temps « socialement nécessaire » à leur exécution est encore celui qui est requis sans machine. Ce point de vue est sans problème pour une activité comme la vaisselle qui « normalement » — c'est-à-dire pour la grande partie des ménages — se fait à la main. Mais si on y réfléchit bien, il n'est pas absurde, même à propos de la lessive bien que cette activité soit — maintenant et en France — mécanisée dans la majorité des cas : se référer au procédé manuel permet de mesurer un gain de temps ⁽¹⁾ qui est, en tout état de cause, acquis pour chacun des utilisateurs de la machine en question.

Si cette vue des choses est acceptée, l'évaluation du CR imputable à cette catégorie particulière des « biens actifs » doit s'effectuer non par référence à la dépréciation mais en fonction du *temps* que la ménagère aurait normalement passé à l'activité en question en l'absence de machine :

$$v_i = p_i q_i.$$

Dans cette formule, v_i représente la « valeur ajoutée » d'une activité « i » tandis que p et q sont définis au paragraphe 2.2.4.

Certes, v n'est pas entièrement imputable à l'usage de la machine : il comprend aussi l'apport du travail effectué en l'occurrence. Notons vt pour la valeur ajoutée par le travail et vm pour l'apport proprement dit de la machine :

$$v_i = vt_i + vm_i.$$

(1) Et de fatigue mais cela ne se mesure pas, hélas.

On peut penser d'autre part que le temps de travail réel (q') affecté à l'activité « i » mécanisée est inférieur à q (temps requis sans machine) :

$$q'_i < q_i.$$

Dès lors, on peut déterminer vm :

$$vm_i = v_i - vt_i = p_i(q_i - q'_i).$$

L'intérêt de ce calcul est d'autoriser des comparaisons entre le coût d'usage de la machine (évalué en termes de d ou d') et le « gain » obtenu (ce dernier évalué en termes d'effort économisé). Quel qu'en soit le résultat — vm supérieur ou inférieur à d (ou d') — il semble qu'avec vm , on apporte une correction utile aux évaluations précédentes.

Autrement dit, sur CR6, on dispose en définitive de trois modes d'évaluation : d , d' et vm . C'est la nature de l'objet qui décide s'il faut recourir à l'une ou à l'autre de ces trois formules.

2.3. L'usage des comptes CR

Le but de toutes ces évaluations — faut-il le rappeler ? — est d'arriver à une meilleure appréciation des niveaux de vie réels des ménages. D'habitude, NV est approché à l'aide de CO, plus rarement il est rapporté à des taux d'équipement ou au patrimoine. Les comptes CR offrent un indicateur synthétique des ressources économiques réellement affectées à la vie des ménages.

En 1974, grâce aux crédits alloués par le C.N.R.S., nous avons mené une enquête-pilote auprès d'une soixantaine de ménages de la région parisienne. Ces ménages avaient pour caractéristique d'être tous des « familles nucléaires » d'un certain type : couples avec deux à quatre enfants d'âge scolaire. Ils participaient à l'enquête à titre volontaire. L'observation de leurs « comportements domestiques » (dépenses, activités), de leur cadre de vie et de la variation des éléments composant ce dernier durait toute une année : elle s'est effectuée au moyen d'une dizaine de questionnaires ou autres documents (par exemple, carnets de comptes et relevés des activités) que les ménages avaient à remplir en collaboration avec un enquêteur. Le dépouillement des résultats est en cours; il donnera lieu à une publication qui fera suite à la présente note ⁽¹⁾.

L'intérêt des comptes CR réside dans les comparaisons qu'ils suggèrent avec les indicateurs usuels du niveau de vie. Pour chaque ménage — et, en cas d'enquête à plus large échelle, pour chaque groupe de ménages — on

(1) Les documents de base de l'enquête sont accessibles, sans formalité aucune, à toute personne intéressée. Elles n'ont qu'à prendre contact (au C.R.E.D.O.C.) avec le signataire de ces lignes ou l'un de ses collaborateurs.

déterminera, en plus de la CRT, la valeur de certaines grandeurs monétaires habituelles telles que le revenu disponible (RD) ou le budget des dépenses de consommation (CO). On établira également le compte exact des heures d'activité (professionnelle et domestique) des personnes qui composent le ménage ou le groupe ($H_{p,d}$). A partir de là, les analyses et comparaisons porteront sur les points suivants :

— Rapport CRT/RD : il indique la diversité des situations réelles à revenu identique ou comparable.

— Rapport CRT/CO : il met en évidence les écarts relatifs entre « consommation réelle totale » et « consommation payante ».

— Rapport $CR\ 1 + 3 + 4 + 5/CRT$: il indique le poids des consommations non monétisées dans l'ensemble de la consommation réelle.

— Rapport $CRT/H_{(p,d)}$: il mesure le rendement de chaque heure d'activité (professionnelle ou domestique) en termes de CRT. Cet indicateur pourrait d'ailleurs utilement se comparer à $RD/H_{(p)}$ représentatif, quant à lui, du rendement monétaire net des heures d'activité professionnelle (1).

La variation de tous ces indicateurs appelle des interprétations. Laissons de côté les variables explicatives classiques (CSP, revenu, etc.). L'interprétation de certaines disparités demandera cependant le recours à des variables explicatives moins classiques qui se rattachent soit à l'organisation domestique (par exemple, mère de famille restant au foyer ou non), soit à la situation géographique, à l'encadrement social et aux habitudes culturelles du ménage (d'où le profit plus ou moins grand qu'il peut tirer des équipements collectifs), soit enfin à la situation patrimoniale des ménages (ancienneté, volume et valeur des biens constituant leur cadre de vie).

D'autres analyses pourront être tentées en termes de fonction de consommation. De même que chaque CO possède une structure fonctionnelle, CRT peut, lui aussi, être éclatée selon l'affectation des ressources consommées : alimentation, habitat, hygiène, loisirs, etc. Il apparaîtra qu'en termes

(1) La pondération de CRT par les heures d'activité s'impose pour des raisons qui concernent l'essence même du bien-être. Prenons le cas d'un ménage qui a une employée de maison. Celle-ci lui rend des services que même avec les comptes CR on évalue par référence à un barème salarial. Imaginons maintenant que notre ménage congédie son employée et se charge lui-même de tous les travaux effectués jusque-là par celle-ci. Dans les comptes CR, tous les services domestiques garderont leur valeur précédente mais, de plus, le ménage aura à sa disposition l'équivalent monétaire des gages de l'employée, montant qu'il pourrait affecter à d'autres services courants (par exemple culturels). CRT sera donc plus grande que dans la situation antérieure. Elle le sera grâce à l'effort productif supplémentaire du ménage. Le compte n'est donc pas absurde, mais pour faire bonne mesure il sera nécessaire de tenir compte de l'effort additionnel consenti par le ménage.

Les implications du raisonnement précédent vont d'ailleurs loin. Le rapport CRT/H consiste en effet à attribuer un bien-être supérieur à celui qui obtient un même volume de ressources avec un temps d'occupation moindre. Le taux RD/H va dans le même sens : entre deux titulaires de revenus identiques, le mieux-être est du côté de celui qui travaille le moins... Avec ce taux, on retrouve une vérité première que les statistiques du bien-être social ont parfois tendance à oublier.

de CR les ménages font un tout autre « arbitrage » entre les différentes fonctions qu'en termes de CO. Avec CR, on aura donc d'autres « lois Engel ».

L'enquête en cours a pour objet de sonder les exploitations possibles de l'information recueillie sur les différents chapitres de la consommation réelle. Certes, de l'enquête pilote à des évaluations macro-économiques le chemin est long car ces dernières demandent non seulement une information supplémentaire — souvent laborieuse à créer — mais aussi un mode d'évaluation qui reste compatible avec certains cadres de la comptabilité nationale.

ANNEXE

Place du concept de CR dans la comptabilité nationale

Pour arriver à une définition cohérente de CR, il n'est pas sans utilité d'en préciser le concept en termes de comptabilité macro-économique.

Selon les conventions habituelles ⁽¹⁾, le PNB disponible d'une communauté (qui s'écrira ici PNB') se partage entre consommation et investissement brut :

$$[1] \quad \text{PNB}' = \text{CO}(\text{mén}) + \text{CO}(\text{adm}) + \text{FBC}.$$

Il va de soi que la relation fondamentale entre CRT et PNB' doit s'établir de la même façon. Mais, puisque nous remplaçons CO par CRT, PNB' devra être redéfinie à son tour.

Pour éviter toute confusion avec les agrégats habituels, nous introduirons le concept de PFB (= produit final brut) qui est en quelque sorte symétrique avec PNB'. Nous partons en effet de l'idée que la CRT d'une communauté nationale a pour limite le PFB disponible de cette même communauté. Certes, le PFB « disponible » n'est pas entièrement identique au PFB « mis en service » au cours d'une période donnée, car il y a le solde des opérations avec l'étranger : mais pour simplifier, nous laissons ce problème de côté de même que nous allons délibérément ignorer les problèmes posés par le

(1) Voici pour faciliter la lecture de la section ci-dessous, un rapide lexique des sigles qui y seront utilisés: CI, consommation intermédiaire. CO (mén), consommation finale des ménages au sens habituel des comptes nationaux. CO (adm), consommation finale des administrations. CR, consommation réelle (selon la définition donnée au paragraphe 1.2.3.). CRT, consommation réelle totale (soit la somme des CR d'une cellule de consommation quelconque). FBC, formation brute de capital au sens habituel des comptes nationaux. PFB, produit final brut (*cf.* définition dans le texte). PNB, produit national brut au sens habituel. PNB', dépense nationale brute (au sens des comptes nationaux). VA, valeur ajoutée (soit: produit final vendu *moins* consommation intermédiaire *plus* variation des stocks). Notons que VA comprend l'amortissement, c'est-à-dire les provisions comptables faites pour l'amortissement. VA (*d*), valeur ajoutée domestique (*cf.* texte). VA (*m*), valeur ajoutée marchande (*cf.* texte). VA (*p*), valeur ajoutée des administrations publiques et privées (*cf.* texte).

décalage entre les flux financiers et les flux réels. Nous admettons par hypothèse que le PFB « mis en service » est intégralement disponible et nous posons

$$[2] \quad \text{PFB} = \text{CRT}(\text{mén}) + \text{CRT}(\text{adm}) + \text{FBC}$$

Dans cette relation, l'expression FBC conserve en gros la même signification que dans l'équation [1], c'est-à-dire qu'elle désigne la masse des biens affectés à l'investissement. Plus précisément, FBC comprend ici tous les biens qui, pendant l'année de leur production échappent — ne serait-ce qu'en partie — à l'usage destructif de la consommation intermédiaire ou finale, à savoir :

- les biens stockés par un agent quelconque (ménages compris),
- toute installation industrielle, publique ou privée mise en service pendant la période (bâtiments, routes, équipements ménagers, etc.).

A l'inverse, CRT (mén) et CRT (adm) désignent tout ce qui, pendant la période visée, aura été *détruit* par la consommation finale, y compris les biens de capital — les installations — en service dans ces deux secteurs, qu'on suppose rentrer dans ce processus au prorata de leur usure réelle. (Ce point sera mieux explicité ci-dessous.) En somme, dans ces deux expressions, la consommation ne se confond pas avec l'acte d'acquisition : elle tient compte de l'ensemble des transformations qui s'opèrent dans les secteurs « ménages » et « administrations ».

Reste à définir PFB. Conformément au contenu attribué à CR, PFB doit comprendre :

VA (*m*) : Le produit final livré par le secteur des entreprises (en gros, la valeur ajoutée de la production dite *marchande*).

VA (*d*) : La valeur courante des ressources créées par l'activité *domestique* des ménages, sorte de VA fictive qui comprend notamment la valeur locative du patrimoine physique dont les ménages ont la jouissance.

VA (*p*) : La valeur des services rendus par les administrations publiques et privées, que ces services soient rendus à des catégories distinctes de ménages ou à l'ensemble de la collectivité ⁽¹⁾.

De ces trois agrégats, seul le premier représente une VA monétisée. Les deux derniers ne peuvent l'être que d'une manière *fictive*, étant donné que — sauf exception — les secteurs « ménages » et « administrations »

(1) Dans l'optique CR, il suffirait de se limiter aux services collectifs qui sont directement appropriés par des ménages; mais au niveau de la production des services collectifs, une telle distinction est impossible à opérer.

n'ont pas à vendre leur produit final. Pour donner un sens précis à l'expression

$$[3] \quad \text{PFB} = \text{VA}(m) + \text{VA}(d) + \text{VA}(p),$$

il convient d'analyser séparément le contenu conceptuel de chacun des trois agrégats évoqués.

Les ressources créées par les administrations VA(p).

Puisque le caractère non-marchand de ce secteur interdit de lui attribuer une VA au sens strict, la seule façon d'évaluer les ressources nouvelles créées consiste à adopter la convention des comptables de l'O.N.U., désormais approuvée par la comptabilité française dans le cadre du S.E.C. (1). Cette convention propose de mesurer la valeur du produit final des administrations par le coût budgétaire de celui-ci. Au niveau des comptes d'affectation, on trouve quatre types de dépenses :

a) Transferts en espèces allant vers les ménages (ou vers les entreprises (2)).

b) Rémunération brute des salariés des administrations, y compris les cotisations sociales et la constitution, ne serait-ce que fictive, des droits futurs (fonds de retraite).

c) Dépenses courantes affectées à l'achat des biens et services (y compris le service des dettes). La majeure partie de ces biens est consommée directement par les administrations — papier, combustible, munition, etc. — tandis qu'une autre fraction des biens ainsi acquis peut retourner aux particuliers sous forme de transferts en nature.

d) Dépenses d'investissement affectées à la création de nouveaux équipements collectifs (bâtiments publics, ponts et chaussées, etc). Poste à ne pas confondre avec les subventions d'équipement comprises en a).

Il est évident que les dépenses du type a) ne font pas partie d'une fonction « productrice » de l'État. Elles représentent seulement le *transfert* d'une ressource, créée dans un quelconque secteur productif et préalablement comprise dans la VA de ce secteur (3). Englober ces dépenses dans VA (p) serait donc un contre-sens.

Il en va différemment du poste b) qui constitue de toute évidence l'essentiel de VA (p), tandis que le total des ressources livrées ou consommées par

(1) S.E.C.: nouveau système européen des comptes nationaux (« système élargi de comptabilité »).

(2) En fait, les subventions versées aux entreprises peuvent être assimilées à un impôt négatif, et donc négligées.

(3) A savoir, dans la masse des rémunérations distribuées.

le secteur des administrations comprend aussi bien les achats du type c) qui constituent la « consommation intermédiaire » de ce secteur (au sens des comptes de production et des T.E.I.).

Toutefois, si on limite VA (*p*) à la rémunération brute des salariés, le produit final des administrations ne comporte aucune consommation de capital, contrairement à la VA des entreprises. Majorer VA (*p*) d'un amortissement fictif offre certes une solution théorique qu'il est même possible de chiffrer dans le compte de production des services collectifs, mais qui n'a pas de place évidente dans le bilan des recettes et des dépenses des administrations.

Faut-il alors se tourner vers le poste *d*) et considérer que les ressources versées par les administrations à l'investissement brut constituent — *pour autant qu'elles sont prises sur des recettes directes (impôt) et non sur des fonds empruntés* — l'équivalent de l'autofinancement des entreprises, autrement dit, une sorte d'épargne brute se dégageant comme le solde des comptes d'affectation? Cette solution est admissible au niveau des comptes d'ensemble, mais elle présente par rapport à l'amortissement fictif le défaut de résister à une ventilation par fonction, c'est-à-dire par service rendu. Convient-il en effet, dans cette optique, de majorer les coûts budgétaires de tous les services collectifs par un taux uniforme « d'épargne nette » qui serait égal à

$$\frac{\text{FBC} - \text{amortissement}}{\text{dépenses courantes} + \text{amortissement}}$$

ou faut-il plutôt chercher à déterminer ce taux fonction par fonction (quitte à attribuer un résidu sans doute considérable à la VA (*p*) d'une « production indivisible » de l'État)? Notre ambition n'étant pas macro-économique, le lecteur voudra bien nous pardonner d'avoir posé cette question sans lui apporter de réponse.

En revanche, il est un principe sur lequel il ne doit pas y avoir d'ambiguïté. Il s'énonce comme suit : *une même ressource finale ne peut être à la fois VA (*p*) et VA (*m*)*. Autrement dit, tout ce qui, de la part des entreprises, contribue à financer les dépenses « productives » de l'État — les postes autres que les revenus redistribués — doit être retranché de leur VA pour passer en « consommation intermédiaire » (ce point sera mieux précisé dans le paragraphe suivant). Les recettes que l'État collecte auprès des particuliers (impôts directs, redevances, etc.) posent un problème analogue ; leur cas est examiné à propos de VA (*d*).

*Les ressources créées par le secteur marchand VA (*m*).*

A première vue, l'agrégat VA (*m*) correspond à ce que les comptes nationaux font apparaître comme valeur ajoutée des entreprises. Mais, comme nous venons de le faire remarquer, pour des raisons de cohérence logique, VA (*m*) doit être diminuée des impôts et cotisations transférés aux services collectifs. Pour être plus clair, on peut décider que tous les transferts en

espèces (ou assimilables) allant aux ménages — bourses, pensions et allocations diverses — font partie d'un circuit séparé, celui des « assurances sociales », dont les fonds sont constitués exclusivement par des « cotisations ».

Cette convention réserve alors « l'impôt » — opposé ici aux « cotisations » — au seul financement des services collectifs consommés ou distribués en nature. L'impôt, payé par les entreprises, peut en ce cas être considéré comme le prix d'achat d'un service — obtenu par l'entreprise ou acheté par elle au profit d'un tiers — bref comme une « consommation intermédiaire » qu'il convient de retrancher de la VA (*m*). En ce qui concerne les prélèvements opérés sur les entreprises, nous ne proposons d'ailleurs aucune distinction entre impôts « directs » et « indirects » : dans notre optique, ils sont tous « indirects », par opposition aux impôts prélevés sur le revenu final des ménages, les seuls que nous appellerons « directs ».

Nous tenterons par la suite de résumer les implications comptables de ces conventions à l'aide d'un schéma d'input-output. Mais on peut déjà noter l'une de ces implications : tout comme dans les comparaisons internationales portant sur les services collectifs divisibles ⁽¹⁾, il nous faudra évaluer la consommation payante des ménages *nette d'impôts* (« indirects »). Cette position est facile à justifier : puisqu'on impute à la consommation des ménages une partie notable de la production des administrations, il est absurde de leur attribuer les mêmes ressources sous la forme d'une masse d'impôts incorporée dans la valeur du produit final marchand ⁽²⁾.

VA (*m*) s'écarte de la définition usuelle de VA encore sur un autre point. Conformément à l'optique CR, VA (*m*) doit en effet englober tous les avantages en nature que les entreprises distribuent à leur personnel.

Une partie de ces avantages apparaît, certes, dans les comptes d'exploitation du secteur « Entreprises » au titre des prestations. Une partie notable des ressources d'entreprise effectivement appropriées par le personnel — sous forme légale ou non — disparaît cependant dans les écritures pour se confondre avec les dépenses de production du type CI. Citons pour mémoire les déjeuners d'affaires, certains frais de déplacement, ou certains prélèvements peu scrupuleux sur les stocks de l'entreprise. Une comptabilité en termes réels devrait en tenir compte.

(1) Cf. les travaux de J. DESCE et A. FOULON dans *Consommation*, n°s 2-1969, 3-1971 et 2-1973.

(2) A partir du moment où le PNB comprend la production des administrations, ce problème de double emploi se trouve posé qu'on le veuille ou non. Les auteurs du S.E.C. ont cru pouvoir s'en débarrasser en décidant de limiter CO (mén) au seul produit marchand, ce qui entraîne que tous les services collectifs sont portés à CO (adm). A première vue élégante, cette solution masque bien des flux réels, et n'a même pas le mérite de parer aux effets (comptables) du double emploi des impôts indirects. Compris par deux fois dans le PNB, ces derniers risquent de fausser les taux de croissance pour peu qu'ils aient une dynamique propre différente de celle de la VA nette d'impôts.

Les ressources créées par les ménages VA (d)

Dans les comptes nationaux habituels, ce poste existe mais il se limite essentiellement à la production des jardins familiaux (des catégories autres que les exploitants agricoles) ainsi qu'au service locatif, particulièrement mal cerné, des logements détenus par des particuliers. Puisque ce deuxième volet est constitué en majeure partie par les loyers fictifs des ménages propriétaires, on peut dire en simplifiant que dans les comptes nationaux, la production des ménages recouvre pour l'essentiel un champ *d'autoconsommation*.

L'approche « CRT » ne s'écarte pas considérablement de cette optique. Elle y apporte cependant deux modifications : (a) elle étend le domaine de l'autoconsommation à l'ensemble des activités domestiques ; (b) elle comprend dans les activités productrices des ménages tous les services rémunérés ou compensés que les ménages se rendent entre eux (ex : travail noir du week-end, garde de l'enfant du voisin, etc.).

Dans la première catégorie, on classera notamment :

- les services domestiques *stricto sensu* (préparation des mets, ménage, lessive, etc.),
- les soins et les services éducatifs rendus par le ménage à lui-même,
- les activités de bricolage, d'entretien et de réparation,
- le tricot, les travaux de couture, de raccomodage, etc.,
- les fonctions de transporteur assumées par le ménage à son propre égard.

En ce qui concerne les services rendus à un ménage *autre*, l'idéal serait bien entendu de les évaluer « en nature ». Pratiquement, il est impossible de les cerner autrement que sur la base des paiements (ou des quasi-paiements) effectués. Autrement dit, la « valeur de production » est ici tout bonnement égale à la recette brute du ménage prestataire. Les loyers effectivement perçus en font partie de même que les indemnités d'origine privée (à ne pas confondre avec les salaires reçus d'une entreprise ou de l'État, qui font partie respectivement de VA (m) et de VA (p).

Il va sans dire que l'agrégat VA (d) comprend également les postes usuellement attribués à la production des ménages, notamment les produits alimentaires auto-consommés ainsi que le service du logement. A ce dernier titre, on comptera :

— la « valeur locative réelle » ou « objective » des espaces d'habitation du ménage ⁽¹⁾, au cas où celui-ci est propriétaire de son logement ou qu'il est logé à titre gratuit ;

(1) Cf. au paragraphe 2.2.2. la définition et le mode d'évaluation de « VLO ». Celle-ci correspond bien entendu au concept du « loyer fictif ».

— La différence positive ou négative qu'il y a entre la « valeur locative réelle » et le loyer effectivement payé ⁽¹⁾, au cas où le logement est habité en régime de location.

L'évaluation de VA (*d*) pose essentiellement deux problèmes. Le premier est celui de la valeur totale qu'il convient d'attribuer aux services que les ménages rendent à eux-mêmes.

Ce problème a été examiné au paragraphe 2.2.4.

L'autre problème est celui des *consommations intermédiaires* : il est évident que leur coût ne doit pas être ajouté à la VA (*d*). Certes, l'activité du ménage peut les transformer en consommation finale ou en investissement domestique, leur origine est cependant ailleurs que dans la VA (*d*).

Deux cas sont à distinguer à ce propos :

- 1° L'évaluation de la production domestique se fait par référence au coût des facteurs utilisés (par exemple : salaire fictif de la ménagère) : la VA (*d*) est obtenue directement.
- 2° L'évaluation se fait par référence à un prix du marché, par exemple les tarifs de la blanchisserie : ici, VA (*d*) sera obtenue par différence entre le prix total du service sur le marché et la consommation intermédiaire du ménage.

Au niveau de la consommation du ménage, la distinction entre dépense finale et dépense intermédiaire ne sera pas toujours aisée, ni indispensable d'ailleurs (la poudre utilisée pour la lessive entre en tout état de cause dans la consommation du ménage). C'est au niveau de la VA (*d*) que se pose le problème.

Notons enfin que l'optique adoptée ci-dessus permet d'assimiler les impôts directs des ménages à une « consommation intermédiaire » ainsi que nous l'avons décidé à propos des impôts des entreprises ; dans les deux cas, il s'agit « d'acheter » aux administrations des services plus ou moins indéterminés. Ce n'est qu'en affectant l'ensemble des impôts aux ressources du compte de production du secteur administration qu'on est fondé à « redistribuer » dans le circuit économique les prestations étatiques à leur coût budgétaire.

L'utilisation du PFB

Après avoir étudié la manière dont la production des administrations et des ménages s'intègre dans le circuit économique d'ensemble, il faut maintenant revenir à la répartition du produit final PFB entre les trois

(1) Puisque le loyer effectivement payé est déjà attribué aux recettes d'un autre agent (ménage ou entreprise). Au point de vue du ménage locataire, ce loyer est donc assimilé à une « consommation intermédiaire ».

catégories d'utilisateurs :

$$[2] \quad \text{PFB} = \text{CRT}(\text{mén}) + \text{CRT}(\text{adm}) + \text{FBC} \begin{bmatrix} \text{ent} \\ \text{mén} \\ \text{adm} \end{bmatrix}.$$

Pour établir la part $\frac{\text{CRT} + \text{FBC}}{\text{PFB}}$ qui revient aux particuliers, il convient de préciser :

a) ce qu'il faut — dans l'optique nouvelle — considérer comme étant approprié par les autres utilisateurs, et :

b) les modalités (achats, etc.) selon lesquelles les ménages accèdent à la fraction du PFB qui leur revient.

A propos du point a), une remarque préalable s'impose : dans l'organisation économique contemporaine, où la vie sociale de la population active se passe pour une large part dans les *entreprises*, l'optique ci-dessus adoptée peut encore apparaître comme partielle et insuffisante. Expliquons-nous. Il n'est pas vrai que la consommation réelle finale se limite à deux types de lieux : ménages et collectivités publiques. Si l'on veut rester conforme à la réalité sociale vécue, il faut admettre que, de nos jours, partie de la consommation finale a bien pour cadre *l'entreprise*. Cette dernière ne se borne en effet pas à *distribuer* des revenus et des avantages en nature destinés à être utilisés hors d'elle. Toute entreprise d'une certaine taille a aussi une consommation interne finale (à soigneusement distinguer de la consommation productive). Cantines, crèches, locaux sanitaires et de récréation, maisons de vacances, etc. en font partie, de même que la décoration des lieux de travail et tout ce qui est dépensé, non pour des raisons strictement productives, mais pour apporter plus d'agrément dans la vie de cette collectivité qu'est l'entreprise. Pour autant qu'il s'agit des dépenses *indivisibles*, il serait incorrect de les confondre avec les avantages en nature distribués dans le personnel.

Cette considération admise, on en arrive à une nouvelle formulation de l'équation [2].

$$[2 \text{ bis}] \quad \text{PFB} = \text{CRT} \begin{bmatrix} \text{mén} \\ \text{ent} \\ \text{adm} \end{bmatrix} + \text{FBC} \begin{bmatrix} \text{mén} \\ \text{ent} \\ \text{adm} \end{bmatrix}$$

CRT s'oppose à FBC en fonction d'un critère simple : les fragments de PFB *détruits* pendant la période visée se classent en CRT, les fragments *conservés*, en FBC.

Le partage de FBC entre les trois types d'agents ne pose pas de difficulté : il s'effectue selon les critères de propriété juridique. La seule différence par rapport aux comptes habituels consiste dans l'extension du concept de « capital » qui, dans notre optique, comprend tout ce qui affecte le cadre de

vie des ménages et des travailleurs (équipements domestiques, équipements sociaux des entreprises). A noter que dans les comptes des collectivités publiques, l'investissement avait déjà depuis longtemps acquis ce sens élargi.

Le partage de CRT s'opère selon les principes suivants :

- Est considérée comme CRT des administrations, toute utilisation « indivisible » des équipements en place ou des biens et services acquis en cours d'exercice par les collectivités publiques. Autrement dit, chaque fois qu'il est possible d'affecter les biens et services publics à une catégorie d'individus distincte, ces biens seront portés au compte de la CRT des ménages (1).

- Est considérée comme CRT des entreprises, toute utilisation finale des biens et services qui se fait au lieu même de l'entreprise (ou dans le cadre des espaces et institutions qui en dépendent) aux frais de cette dernière. Les consommations de certaines collectivités (écoles, hôpitaux, armée, etc.) pourraient à leur tour être disjointes de la CRT des administrations pour être assimilées à celle des entreprises, l'agrégat CRT (ent) permettant alors de recenser les consommations de toute collectivité spécifique.

Il ne nous reste plus qu'à préciser les contours exacts de la CRT (mén). Si on fait abstraction de certains transferts entre particuliers (dons, etc.), on peut dire (2) que cette dernière a pour composantes principales :

- 1° La valeur locative des lieux d'habitation.
- 2° L'achat de biens finaux à usage immédiat.
- 3° Les prestations en nature reçues des entreprises et des collectivités publiques.
- 4° La participation à la consommation des services collectifs.
- 5° L'auto-production.
- 6° L'usure des biens durables détenus par le ménage.

Des six composantes, seule la deuxième se traduit entièrement par des opérations monétaires effectives. Les autres composantes sont, soit fictives (1, 5 et 6), soit financées par une autre catégorie d'agents (3 et 4). A noter toutefois que les six composantes tirent leur origine dans la production courante ou antérieure. Les consommations « fictives » ont leur contrepartie exacte dans Va (d).

(1) En fait, l'indivisibilité n'est pas un critère sans ambiguïté. Certaines consommations publiques ne sont tenues pour indivisibles que parce qu'on ignore la répartition exacte entre les différentes catégories d'utilisateurs (par exemple, réseau routier). D'autres le sont pour des raisons plus fondamentales (par exemple, les services rendus par l'administration générale ou les services diplomatiques...).

(2) On reprend ici la liste donnée au paragraphe 2.1.